



Forêt Domaniale Russy

surface : 3 253 ha 60 a

Révision d'aménagement

2008 – 2022



Version approuvée



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001



OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Centre-Ouest
Unité Territoriale du Blaisois
Service Aménagement Ligérien

Département : Loir-et-Cher
Arrondissement : Blois
Cantons : Blois II, Bracieux ,
Contres et Vineuil.
Communes de situation :
Cellettes,
Chailles,
Les Montils,
Mont-près-Chambord,
Saint Gervais-la-Forêt,
Seur
Vineuil
Région IFN : 376 « Plateaux et
collines du Cher - Gâtine sud
tourangelle et Boischaud nord »
DRA-SRA : Bassin Ligérien

FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface cadastrale : 3 243 ha 33 a
Surface géographique : 3 253 ha 60 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2008-2022)

Types : série 1 : de production tout en assurant l'accueil du public, la protection générale des milieux et des paysages et la chasse.

Traitement : futaie régulière

Série 2 : d'intérêt écologique particulier tout en assurant la production

Essences principales dans l'étage principal en % :

Chêne : 98,6 -Autres feuillus de production : 0,5 -Pin laricio : 0,5 - Pin sylvestre : 0,2
– Autres résineux : 0,2.

Altitudes

Supérieure : 109 m

Moyenne : 100 m

Inférieure : 68 m

Rédigé par

Dominique BOUTHIER, Gérard DUPUY et
Michel THOBY,

Directeur Territorial, Chef de projet et
Responsable du Service

Logiciel Inventaire : oui

Numérisation SIG foncière : Isabelle
DANCOURT (Alençon)

Numérisation Cartes et plans : Michèle
MORINEAU (Boigny sur Bionne)



Version approuvée

SOMMAIRE

Synthèse de l'aménagement.....	1
1- PRESENTATION DE LA FORET.....	3
1.1 – Désignation, situation, surfaces, périmètre et parcellaire.....	3
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	4
1.2.1 – Description du milieu.....	4
1.2.1.1 – Topographie et hydrographie.....	4
1.2.1.2 – Climat.....	4
1.2.1.3 – Géologie – Pédologie - Stations Forestières.....	5
1.2.2 – Les peuplements forestiers.....	6
1.2.2.1 – Essences forestières – classes de fertilité.....	6
1.2.2.2 – Types de peuplements.....	7
1.2.2.3 – Ages des peuplements.....	9
1.2.2.4 – Synthèse globale des grands types de peuplements.....	9
1.3 – Les fonctions de la forêt.....	10
1.3.1 – Fonction économique et de production.....	10
1.3.1.1 – Production de bois.....	10
1.3.1.2 – Equipement de desserte et assainissement.....	13
1.3.1.3 – Concessions.....	14
1.3.2 – Fonction de préservation des ressources naturelles.....	14
1.3.2.1 – Biodiversité.....	14
1.3.2.2 – Préservation des ressources naturelles.....	16
1.3.3 – Fonction sociale et culturelle.....	16
1.3.3.1 – Accueil du public.....	16
1.3.3.2 – Paysage.....	17
1.3.3.3 – Activité cynégétique.....	18
1.3.3.4 – Richesses culturelles.....	18
1.4 – Menaces pesant sur le milieu.....	19
1.4.1 – Risques phytosanitaires.....	19
1.4.2 – Risques d'incendie.....	20
1.4.3 – Changement climatique.....	20
1.4.4 – Risque à l'intégrité du massif.....	20
2- ANALYSES ET SOLUTIONS MISES EN OEUVRE.....	21
2.1 – Analyses.....	21
2.2 – Classement en séries et groupe.....	22
2.2.1 – Décisions fondamentales relatives aux deux séries.....	23
2.2.1.1 – Mode de traitement – Méthode d'aménagement.....	23
2.2.1.2 – Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	23
2.2.1.3 – Détermination de l'effort de régénération.....	24
2.2.1.4 – Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles).....	28
2.3 – Actions en faveur de la production de bois.....	34
2.3.1 – Limites périmétrales et parcellaires.....	34
2.3.2 – Coupes.....	34
2.3.3 – Travaux.....	48
2.3.3.1 – Travaux dans les peuplements.....	48
2.3.3.2 – Travaux d'équipement.....	50

2.4 – Actions en faveur de la préservation de la biodiversité	51
2.4.1– Gestion des milieux associés	51
2.4.2– Plan de gestion de la Réserve biologique dirigée du Coteau (2 ^{ème} série)	52
2.5.– Actions en faveur des fonctions sociales de la forêt.....	54
2.5.1 – L'accueil du public	54
2.5.2 – Le paysage	55
2.5.3 – L'équilibre sylvo- cynégétique et la chasse	55
2.5.4 – Les richesses culturelles	55
3 – BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	56
3.1 – Prévisions de récolte.....	56
3.1.1 – Prévisions de récolte annuelles par essence	56
3.1.2 – Données de base pour l'estimation de la récolte	56
3.2 – Bilan financier.....	60
3.2.1 – Bilan des dix dernières années.....	60
3.2.2 – Bilan prévisionnel	61
3.2.2.1 – Recettes prévisionnelles	61
3.2.2.2 – Dépenses prévisionnelles	63
3.2.2.3 – Solde prévisionnel	65
Participants auteurs signatures	67



- ANNEXES –.....	68
ANNEXE 1 – Historique de la forêt de Russy.....	69
ANNEXE 2 – Situation, surfaces et cantons forestiers.....	71
ANNEXE 3 – Méthodes de description et d'inventaires	79
ANNEXE 4 – Routes et chemins de la forêt	80
ANNEXE 5 – Liste des concessions	81
ANNEXE 6 – Richesse floristique et faunistique.....	83
ANNEXE 7 – Liste des peuplements classés	85
ANNEXE 8 – Périmètres de captage –extraits d'arrêtés préfectoraux.....	86
ANNEXE 9 – Fiche d'obligations réglementaires.....	92
ANNEXE 10 – Informations cynégétiques.....	95
ANNEXE 11 – Les richesses culturelles de la forêt de Russy.....	98
ANNEXE 12 – Détail des surfaces de régénération de référence	99
ANNEXE 13 – Détail des prévisions de récolte et des inventaires.....	101
ANNEXE 14 – Détail des travaux sylvicoles.....	104
ANNEXE 15 – Recettes de l'aménagement passé - période 1998 – 2007	109
ANNEXE 16 – Dépenses de l'aménagement passé - période 1998 – 2007	110





FORET DOMANIALE DE RUSSY

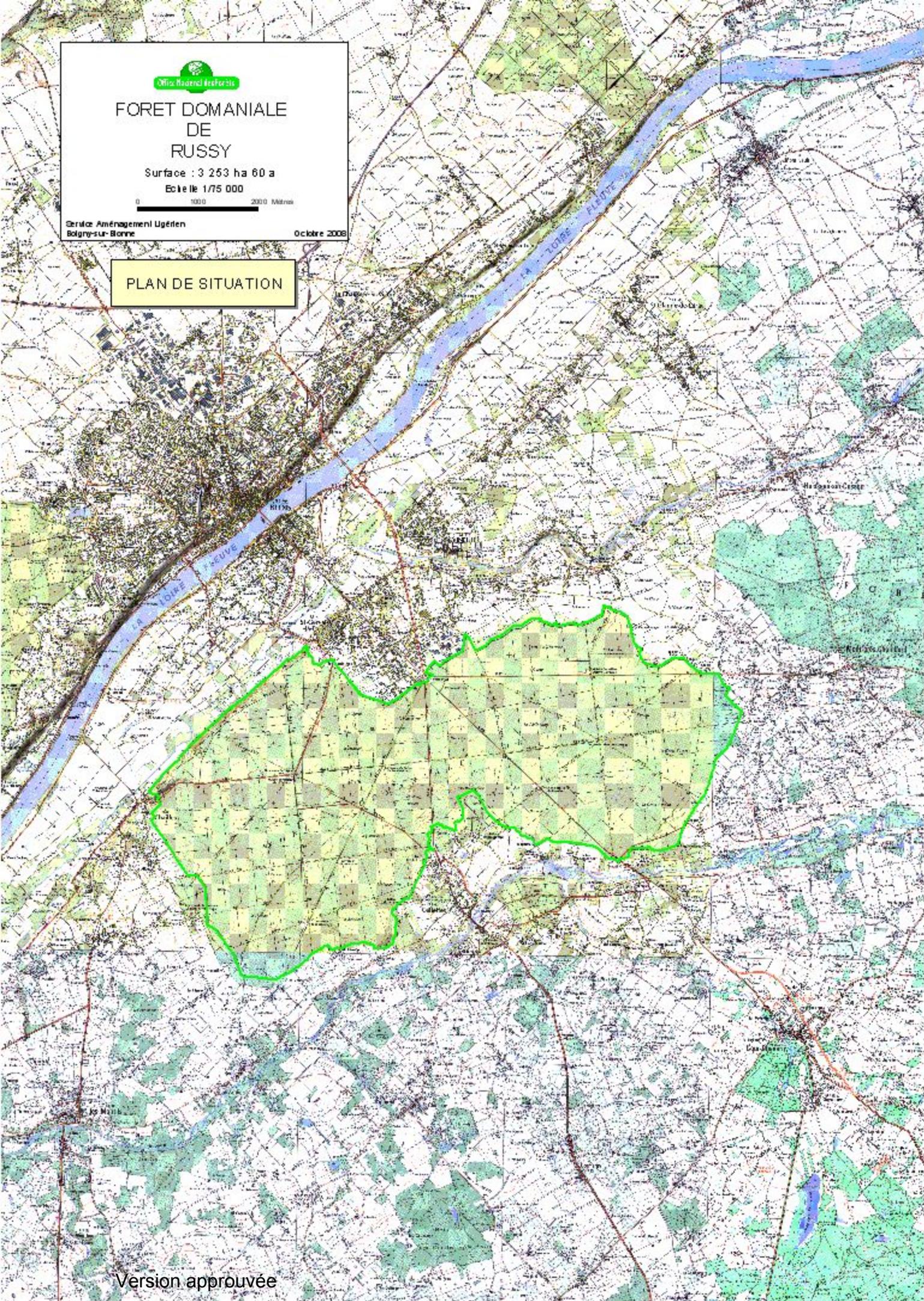
Surface : 3 253 ha 60 a
Echelle 1/75 000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ugérien
Bolgny-sur-Bienne

Octobre 2008

PLAN DE SITUATION



Version approuvée

SYNTHESE DE L'AMENAGEMENT

LA FORÊT DE RUSSY : UNE FORÊT DE PRODUCTION DE HAUTE QUALITE

Située au cœur du bassin ligérien, la Forêt Domaniale de RUSSY proche de BLOIS d'une surface de 3 253 ha est réputée pour ses chênes sessiles de haute qualité. Elle présente un fort potentiel de production. Elle est très fréquentée par un public à la recherche de nature et d'espace et traversée par des routes publiques importantes. Elle abrite une espèce patrimoniale au sein de la Réserve biologique dirigée du Côteau.

Les stations de ce massif sont très favorables au chêne sessile. Les futaies de franc pied représentent en effet 2 794 ha et les futaies sur souche 408 ha. Quelques parcelles comportent du chêne pédonculé en mélange. Les peuplements résineux purs et les autres feuillus sont peu représentés.

La forêt est toutefois déséquilibrée en âge et en diamètre, en particulier les gros bois sont sous représentés.

La surface disponible à la régénération est limitée à 392 ha.

L'objectif principal assigné à ce massif est la production forestière de chêne sessile. Cet objectif est concilié avec les enjeux associés que sont l'accueil du public, l'environnement et la chasse.

Le groupe de régénération de 244 ha est réparti sur 3 périodes quinquennales. Il intègre la problématique paysagère:

- les parcelles trop sensibles ou situées dans une zone déjà très rajeunie sont exclues. Au contraire la régénération est entamée dès le présent aménagement dans les secteurs où elle pourrait être très importante dans les aménagements futurs. Ainsi est-elle mieux étalée dans le temps pour "casser" le phénomène des anciennes « affectations ».
- des îlots paysagers sont créés dans les parcelles en régénération les plus exposées ou les plus grandes.

Les autres futaies sont parcourues par des éclaircies.

Le réseau d'infrastructure forestière dense et suffisant nécessite un entretien régulier pour permettre l'exploitation forestière dans de bonnes conditions.

La préservation de la biodiversité est un souci constant des gestionnaires. La mise en place d'îlots de vieillissement, de sénescence et le respect des habitats particuliers (mares, sites de nidification, Réserve Biologique Dirigée du Côteau, etc...) permettent de concilier les attentes environnementales et paysagères.

L'accueil du public est valorisé au plus juste, avec au préalable la nécessité d'une réflexion complémentaire concertée entre tous les acteurs, collectivités et associations concernées.

Les problèmes fonciers doivent être traités dans les 5 ans.

Afin d'étaler dans le temps l'effort d'aménagement sur les forêts du Blaisois, cet aménagement s'inscrit sur une durée d'application de 15 ans (2008-2022). Il constitue une démarche de gestion durable à l'échelle du bassin ligérien : il optimise à la fois la production de gros bois pour les aménagements à venir, l'accueil du public, la préservation du paysage et la biodiversité.

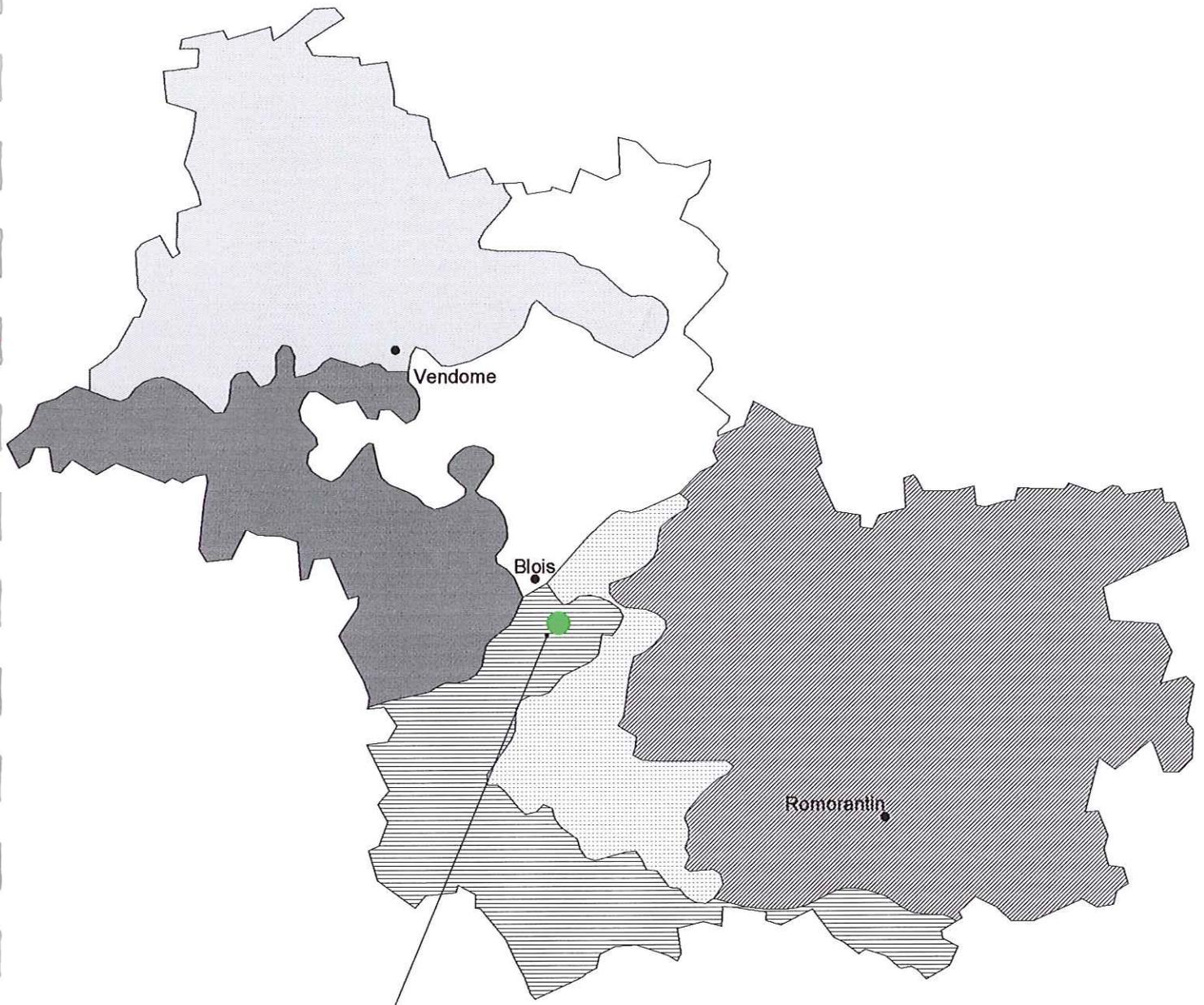


La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière - Code Forestier – article L 133-1 et suivants

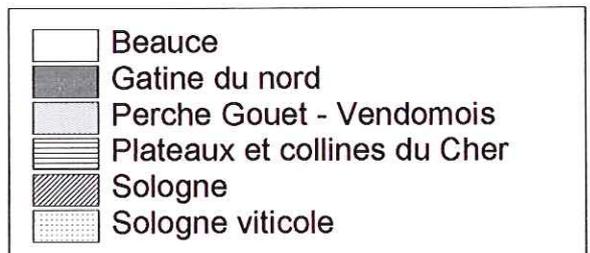
La Directive Régionale d'Aménagement (DRA) du Bassin Ligérien en cours d'approbation ministérielle, constitue le cadre de cet aménagement.

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales et celles de la DRA.

REGIONS FORESTIERES DU LOIR ET CHER



FORET DOMANIALE
DE RUSSY





FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

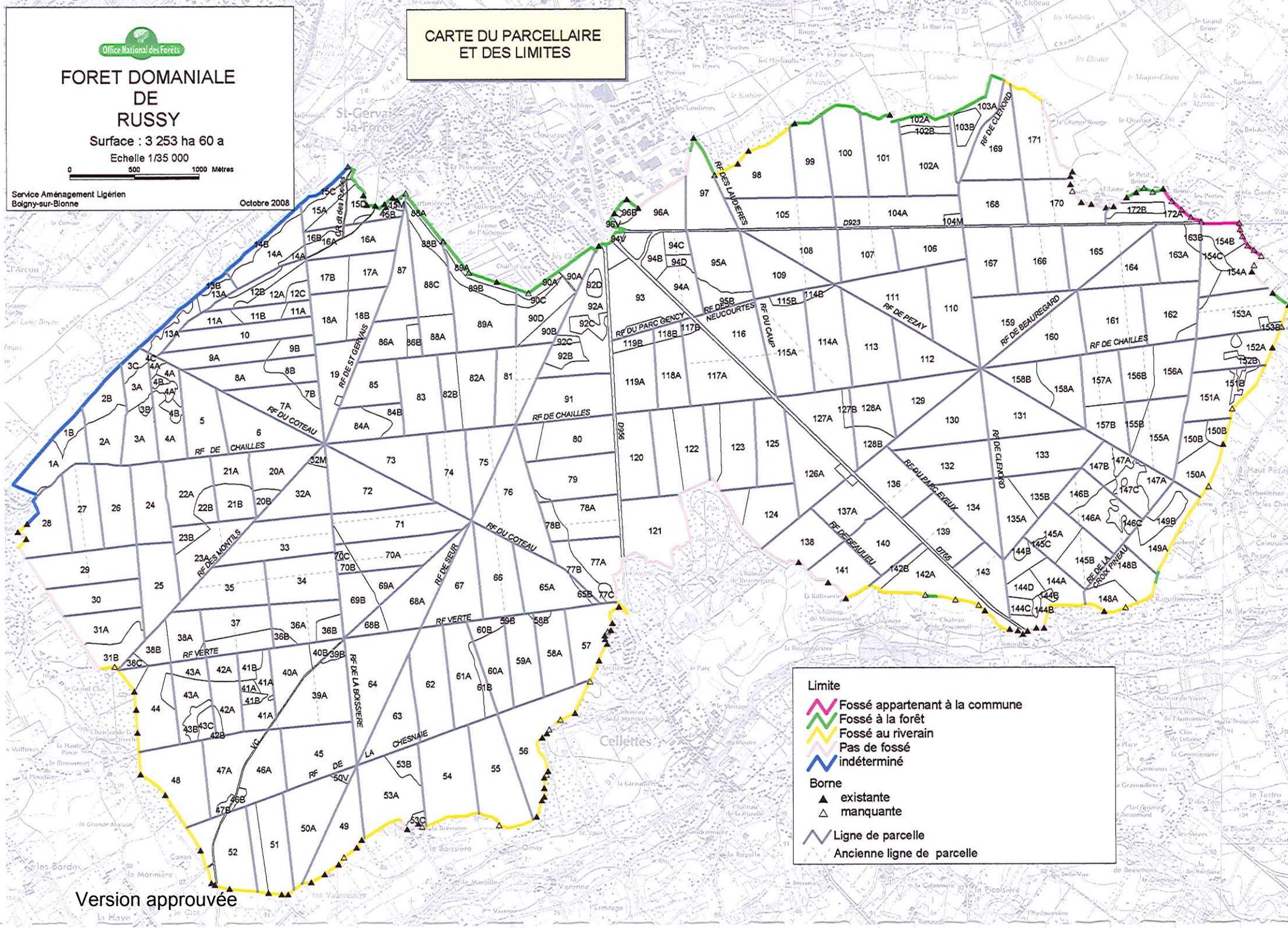
Echelle 1/35 000



Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Blonne

Octobre 2008

CARTE DU PARCELLAIRE ET DES LIMITES



1- PRESENTATION DE LA FORET

1.1– DESIGNATION, SITUATION, SURFACES, PERIMETRE et PARCELLAIRE

La forêt domaniale de RUSSY est composée d'un seul massif, entièrement situé dans le département du Loir-et-Cher, sur le territoire administratif de 7 communes en Région IFN départementale « Plateaux et collines du Cher ».

Sa gestion en est actuellement assurée par l'Agence interdépartementale de l'Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, Unité Territoriale du Blaisois. L'annexe 1 jointe fait référence aux principaux événements qui ont marqué son histoire.

Généralités	Surface
Surface cadastrale :	3 243,3311 ha
Surface retenue pour la gestion:	3 253,60 ha
Surface boisée en début d'aménagement :	3 246,85 ha
Surface en sylviculture :	3 242,99 ha

La forêt est numérisée sous système d'information géographique - SIG - (avec son périmètre calé selon le cadastre, géoréférencé en Lambert II étendu). Sa **surface géographique de référence est de 3 253,60 ha**. Elle est la surface retenue pour la gestion. (voir décomposition et détails en annexe 2)

Le **périmètre** extérieur du massif numérisé en 2007, est de 31 798 m. Les limites périmétrales (hors traversées voies publiques) sont données dans le tableau suivant:

Périmètre de la forêt	Longueur (ml)	%
Fossé appartenant à la forêt	6 506	21
Fossé appartenant à la commune	1 023	3
Fossé appartenant au riverain	12 492	39
Appartenance du fossé indéterminé (bordure du chemin rural n° 10 de Saint-Gervais-la-Forêt	4 039	13
Fossé absent	7 738	24
Total	31 798	100

Les **problèmes fonciers** au dernier aménagement étaient les suivants :

Sur les 139 bornes qui devaient être en place au vu des modifications du périmètre, 28 étaient manquantes, 2 étaient cassées et 6 renversées.

Cette situation a depuis évolué : fin 2007, 83 bornes étaient en place et 35 manquaient (voir carte ci-contre).

Un bornage a par ailleurs été effectué en 1996 pour délimiter le noyau dur de la Réserve biologique dirigée du Côteau. Il est cependant déficient.

Le chemin de Rain figurait sur les cadastres comme chemin vicinal de Chailles à Saint-Gervais-la Forêt. Le procès-verbal de bornage le donne comme domanial mais la collectivité le revendique.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

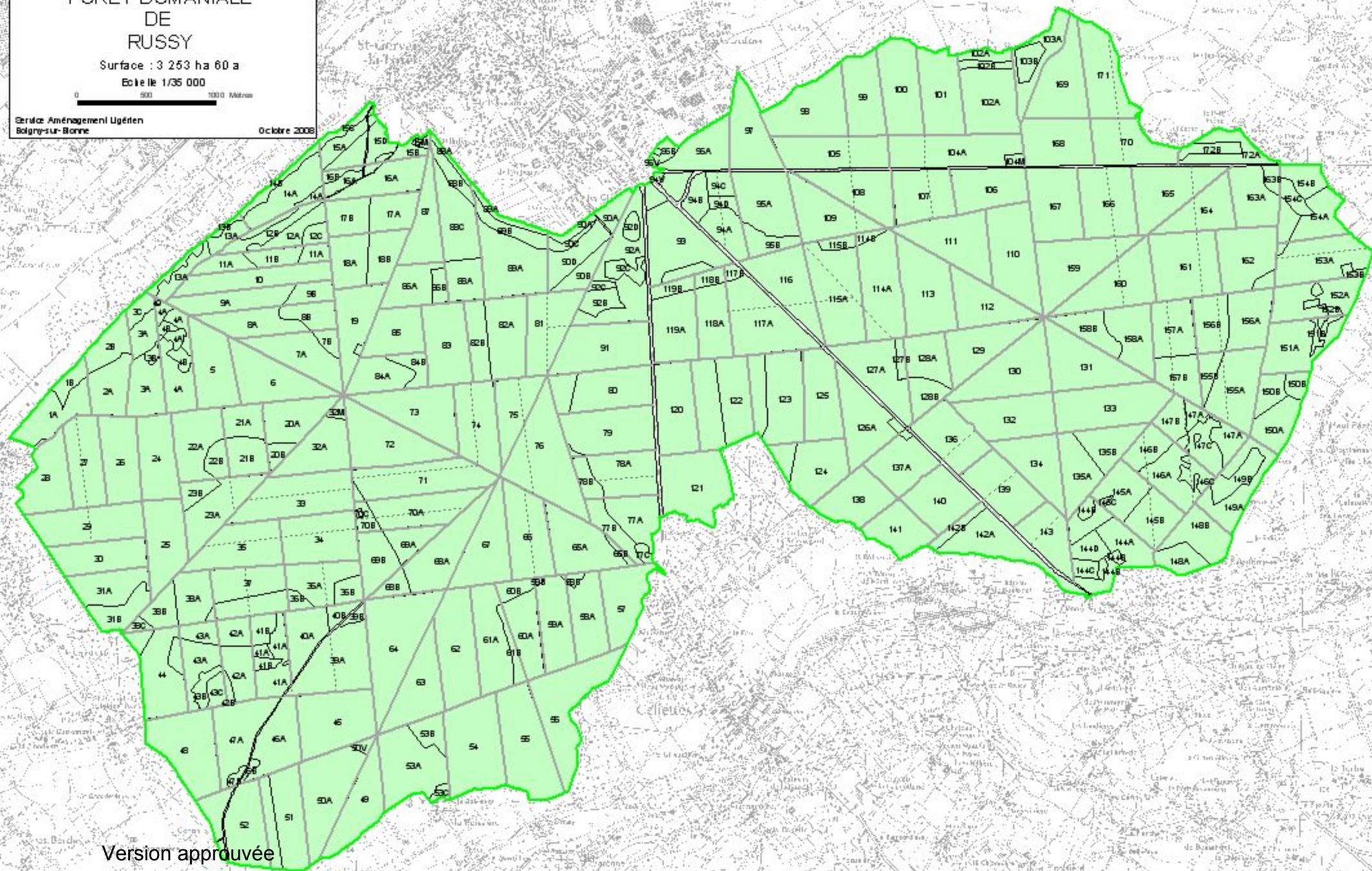
Surface : 3 253 ha 60 a
Echelle 1/35 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Local
Boigny-sur-Bonne

Octobre 2008

CARTE DU PARCELLAIRE



Version approuvée

Le **parcellaire** forestier retenu pour la révision de cet aménagement reprend celui de l'aménagement de 1978. Un sous-parcellaire (A, B, C...) est créé pour identifier des unités de gestion spécifiques justifiant une programmation et un suivi. Il sera matérialisé au besoin.

L'ensemble du massif comprend **172 parcelles**. La numération commence à l'Ouest et se termine à l'Est. La superficie moyenne est de 18,89 ha : la plus grande parcelle est la parcelle 92 avec 29,53 ha, la plus petite est la parcelle 13 avec 10,92 ha. Aucune enclave n'est présente dans cette forêt.

Le massif de Russy est historiquement divisé en **36 cantons forestiers** selon le tableau détaillé en annexe 2

(NB: Les cantons sont des entités géographiques qui ne changent pas, au contraire de la numérotation d'un parcellaire forestier pouvant évoluer d'un aménagement à l'autre)

1.2 – CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 – DESCRIPTION DU MILIEU

1.2.1.1– Topographie et hydrographie

La forêt domaniale de Russy située au Sud de Blois, occupe un plateau légèrement incliné vers le Sud-Est. Elle est limitée au Nord par la vallée du Cosson et au Sud par la vallée du Beuvron, tous deux affluents de la Loire. L'altitude moyenne est de 100 mètres. Une forte pente d'environ 35 mètres de dénivelée est présente entre Saint Gervais-la-Forêt et Chailles, avec des pentes de 30 à 40%.

Il n'existe en forêt aucun cours d'eau ni aucun point d'eau permanent. En 1997, 58 mares ont été recensées. Elles se répartissent sur l'ensemble de la forêt. Elles s'assèchent en été.

1.2.1.2– Climat

- La forêt domaniale de Russy jouit d'un climat ligérien typique (voir DRA)

La moyenne des précipitations (*source Météo France- station de Blois moyenne 1990-2007*) est de **638,2 mm**. Le déficit hydrique est cependant marqué au moment de la végétation limitant la production. Des variations importantes peuvent être constatées d'une année à l'autre .

La température moyenne (*source idem*) est de 11,6°. Les gelées tardives sont assez fréquentes : elles peuvent affecter les jeunes peuplements de chêne (sessile et pédonculé). Les températures maximales sont constatées en août (26,1°), les minimales en février (1,5°).



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

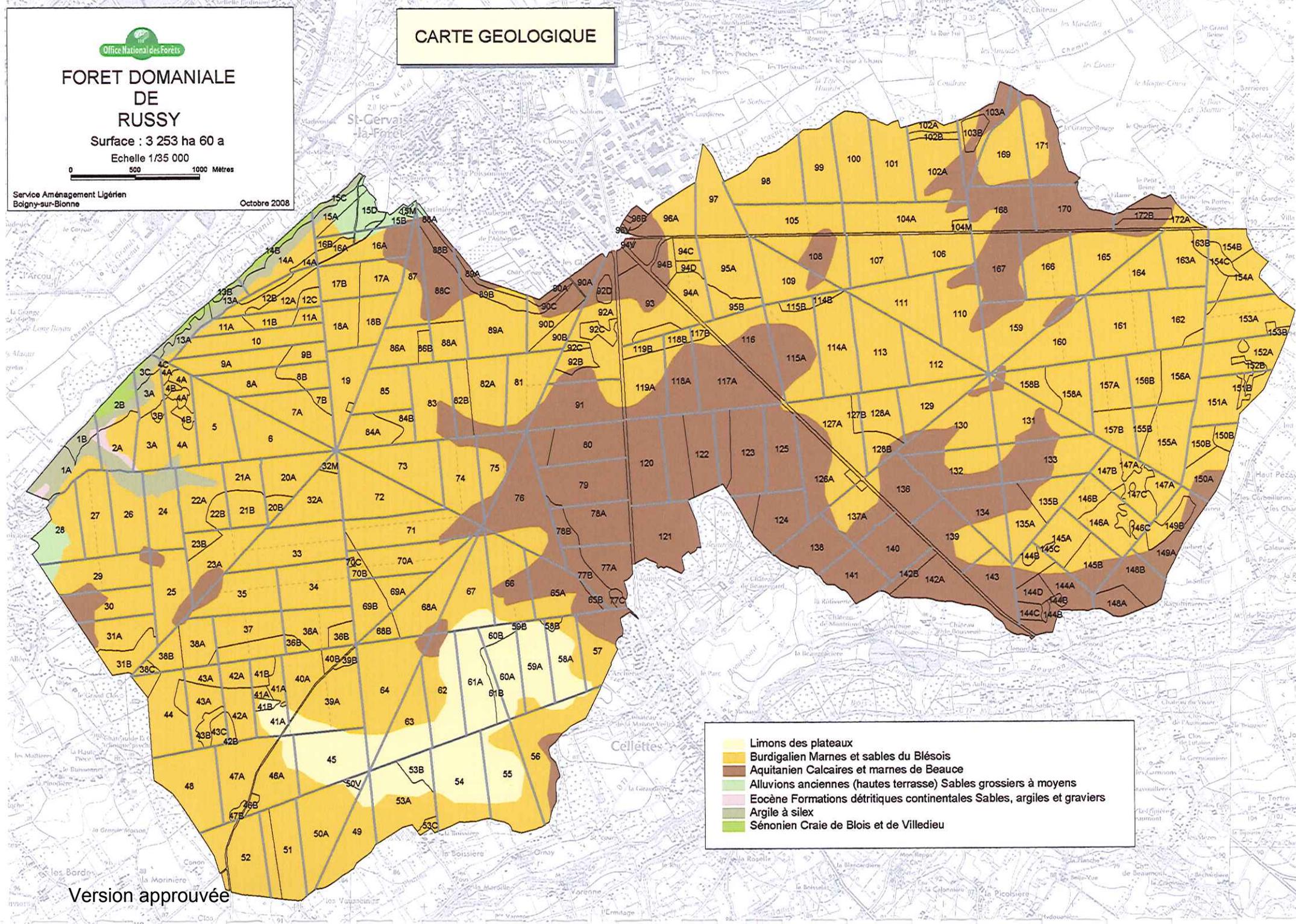
Echelle 1/35 000



Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Octobre 2008

CARTE GEOLOGIQUE



- Limons des plateaux
- Burdigalien Marnes et sables du Blésois
- Aquitainien Calcaires et marnes de Beauce
- Alluvions anciennes (hautes terrasses) Sables grossiers à moyens
- Eocène Formations détritiques continentales Sables, argiles et graviers
- Argile à silex
- Sénonien Craie de Blois et de Villedieu

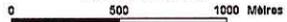
Version approuvée



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

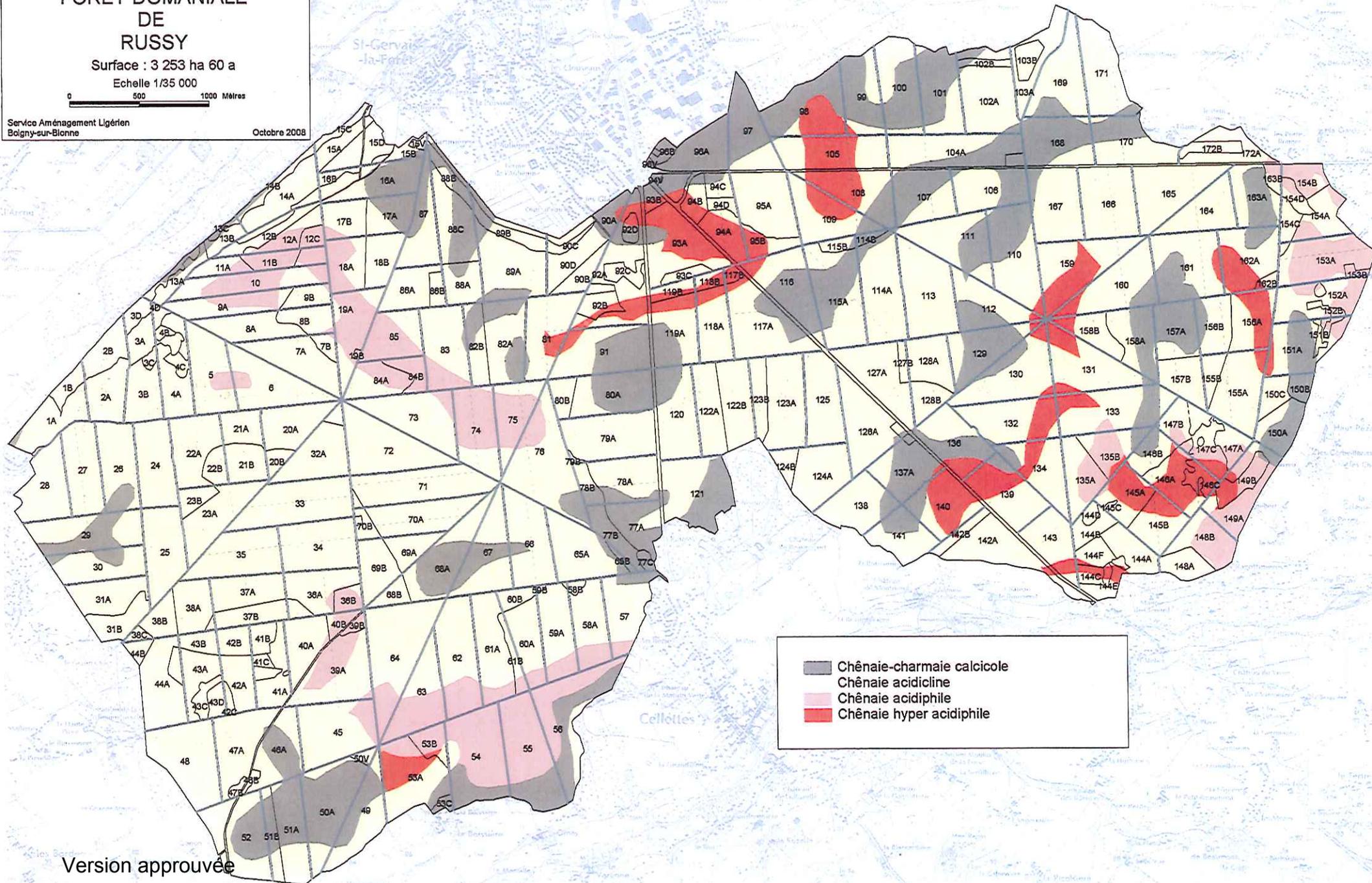
Echelle 1/35 000



Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Octobre 2008

CARTE DES STATIONS FORESTIERES



- Chênaie-charmaie calcicole
- Chênaie acidiline
- Chênaie acidiphile
- Chênaie hyper acidiphile

Version approuvée

1.2.1.3 – Géologie – Pédologie - Stations forestières

Les principales formations géologiques observées (cf. carte N° 428 de Blois) sont au nombre de sept dont les trois premières sont les plus représentées :

- les limons des plateaux,
- les marnes et sables du Blésois du Burdigalien,
- les calcaires et marnes de Beauce de l'Aquitainien,
- les alluvions anciennes (hautes terrasses) sables grossiers à moyens,
- les formations détritiques continentales, sables, argiles et graviers de l'Eocène,
- l'argile à silex
- la craie de Blois et de Villedieu du Sénonien.

Ce nombre de formations géologiques aux caractéristiques très différentes conduit à une différenciation très importante des conditions de station.

Pour schématiser, si le calcaire est superficiel (< 25 cm de profondeur), le système racinaire ne peut pas pénétrer et la station est peu productive. Si le calcaire est profond (> 60 cm de profondeur), le sol est facilement prospectable par les racines et la station est riche.

La forêt domaniale de Russy comprend, dans le prolongement de ces formations géologiques, une **très grande variété de sols**. Cela donne en terme de **stations forestières** (référence DRA) la situation suivante :

Type station nel	description	Types de sol	S. (ha)	%	Potentialités forestières	Essence objectif
BL03	Chênaie-charmaie calcicole	Sol brun calcique, brun calcaire, brun, brun lessivé. Humus de forme eumull à mésomull.	561,60	17	Très bonne	CHS
BL06	Chênaie acidiline	Sol brun lessivé, lessivé, brun acide, parfois hydromorphes en profondeur. Humus de forme mésomull à dysmull, rarement moder.	2 229,60	68	Très bonne	CHS
BL07	Chênaie acidiphile	Sol lessivé acide hydromorphe, brun acide, ocre podzolique, podzolique. Humus de forme moder à dysmoder.	279,80	9	Bonne	CHS-PS
BL08	Chênaie hyper acidiphile	Sol podzolisé. Humus de forme moder à mor.	182,60	6	Faible	PS-PL-CHS
Total			3 253,60	100		

Les potentialités forestières sont donc très bonnes à bonnes sur près de 94 % de la surface, avec un objectif chêne sessile. L'essence y trouve en effet des conditions optimales. Sur 6 %, les pineraies peuvent prendre le relais : les stations sont peu évoluées à pseudogley non hydromorphes ou lessivées à tendance podzolique, mais elles sont disséminées en plusieurs lentilles de faibles largeurs.

La carte ci-contre illustre la répartition des essences objectif à long terme. Elle doit être examinée au fur et à mesure du renouvellement de chaque aménagement.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

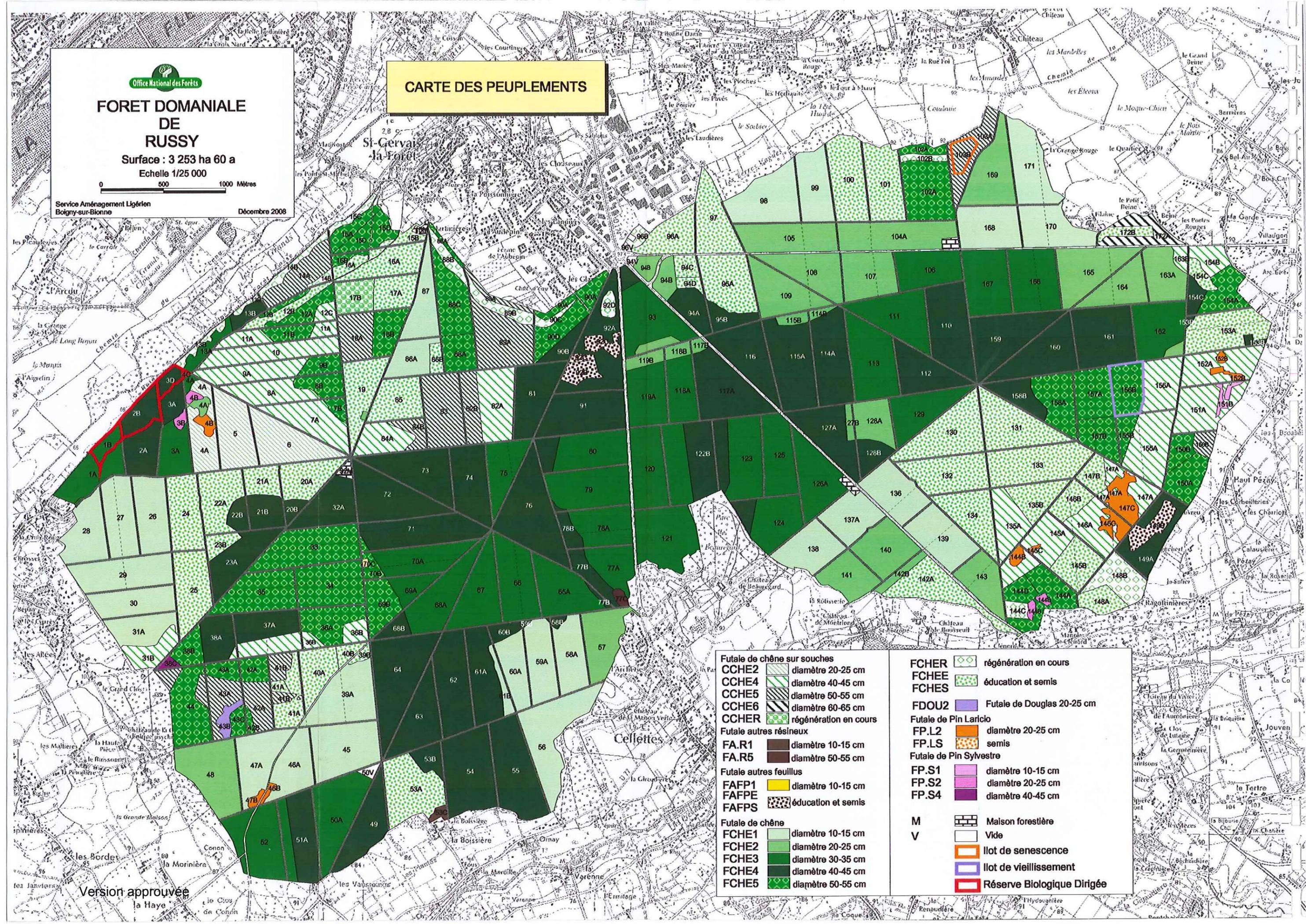
Surface : 3 253 ha 60 a
Echelle 1/25 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Décembre 2008

CARTE DES PEUPEMENTS



CCHE2	diamètre 20-25 cm
CCHE4	diamètre 40-45 cm
CCHE5	diamètre 50-55 cm
CCHE6	diamètre 60-65 cm
CCHER	régénération en cours
Futaie autres résineux	
FA.R1	diamètre 10-15 cm
FA.R5	diamètre 50-55 cm
Futaie autres feuillus	
FAFP1	diamètre 10-15 cm
FAFP2	diamètre 20-25 cm
FAFP3	diamètre 40-45 cm
FAFP4	diamètre 50-55 cm
Futaie de chêne	
FCHE1	diamètre 10-15 cm
FCHE2	diamètre 20-25 cm
FCHE3	diamètre 30-35 cm
FCHE4	diamètre 40-45 cm
FCHE5	diamètre 50-55 cm

FCHER	régénération en cours
FCHEE	éducation et semis
FCHES	éducation et semis
FDOU2	Futaie de Douglas 20-25 cm
Futaie de Pin Laricio	
FP.L2	diamètre 20-25 cm
FP.LS	semis
Futaie de Pin Sylvestre	
FP.S1	diamètre 10-15 cm
FP.S2	diamètre 20-25 cm
FP.S4	diamètre 40-45 cm
M	Maison forestière
V	Vide
	Ilot de senescence
	Ilot de vieillissement
	Réserve Biologique Dirigée

Version approuvée
la Haye

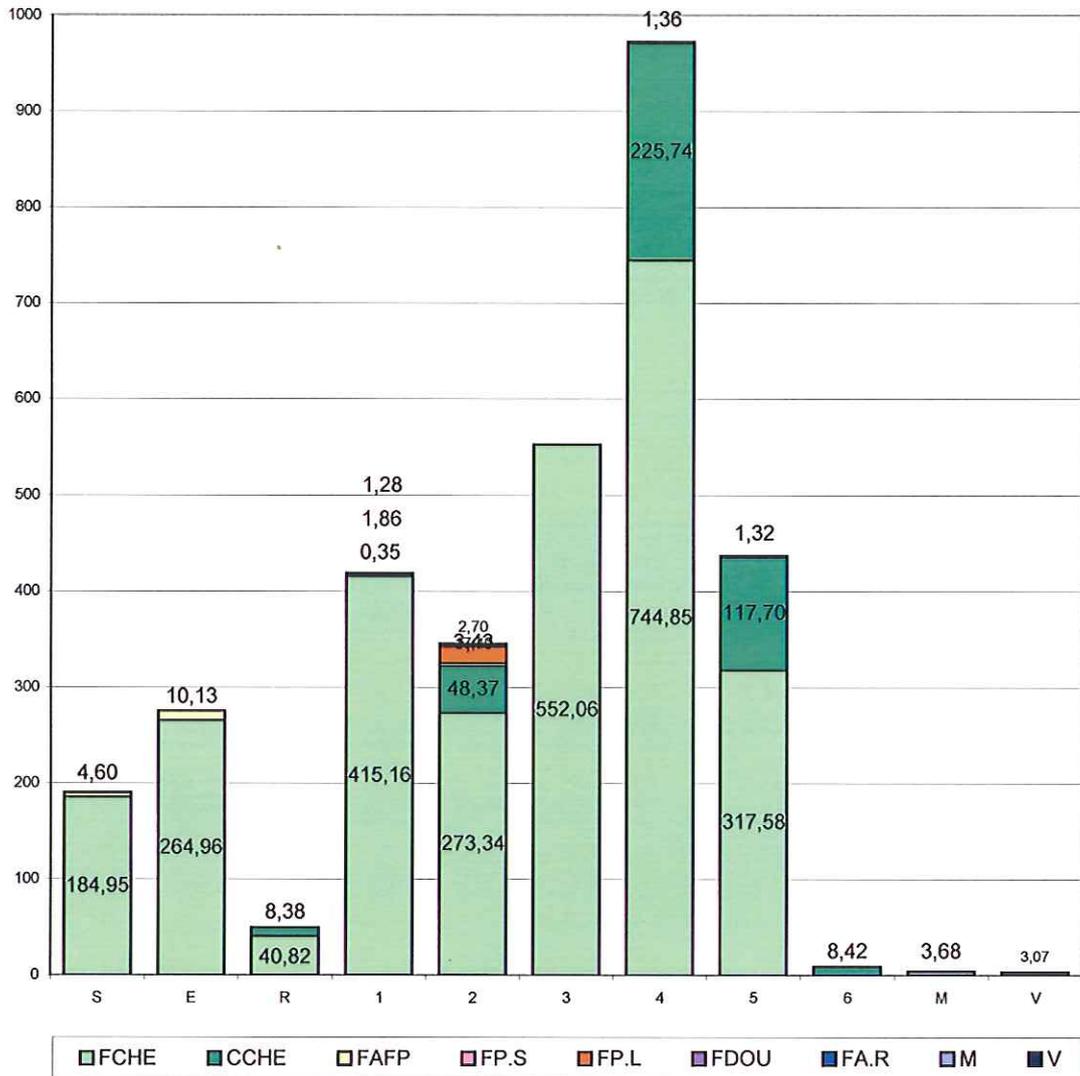
1.2.2.2 - Types de peuplements

La répartition par catégories de diamètres et selon les structures et essences est décrite dans le tableau ci-dessous : R désigne la régénération en cours, S les semis en place de hauteur inférieure à 3 m, E les semis avec une hauteur supérieure à 3 m et des produits non commercialisables (en général H < 10-12 m), 1 les arbres de diamètre moyen 10-15 cm, 2 de diamètre moyen 20-25 cm, 3 de diamètre moyen 30-35 cm, 4 de diamètre moyen 40-45 cm, 5 de diamètre moyen 50-55 cm, 6 de diamètre moyen 60-65 cm, 7 de diamètre moyen 70 cm et plus.

Structure essence	S	E	R	diamètre						Total production (ha)
				1	2	3	4	5	6	
FCHE (futaie vraie de chêne)	184,95	264,96	40,82	415,16	273,34	552,06	744,85	317,58		2793,72
CCHE (futaie sur souche de chêne)			8,38		48,37		225,74	117,70	8,42	408,61
FAFP (futaie autres feuillus de product.)	4,60	10,13		0,35						15,08
FP.S (futaie pin sylvestre)				1,86	3,43		1,36			6,65
FP.L (futaie pin laricio)					17,49					17,49
FDOU (futaie douglas)					2,70					2,70
FA.R (futaie autre résineux)				1,28				1,32		2,60
Total production (ha)	189,55	275,09	49,20	418,65	345,33	552,06	971,95	436,60	8,42	3 246,85

Outre la prédominance du chêne, les futaies vraies représentent 87% de la surface totale des peuplements et les futaies sur souche seulement 13%.

Répartition par catégories de diamètres et par essences



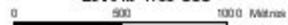
On constate un très fort déficit de bois de diamètres \geq à 50/55 cm, alors que la classe de diamètre 40/45 cm est sur représentée.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

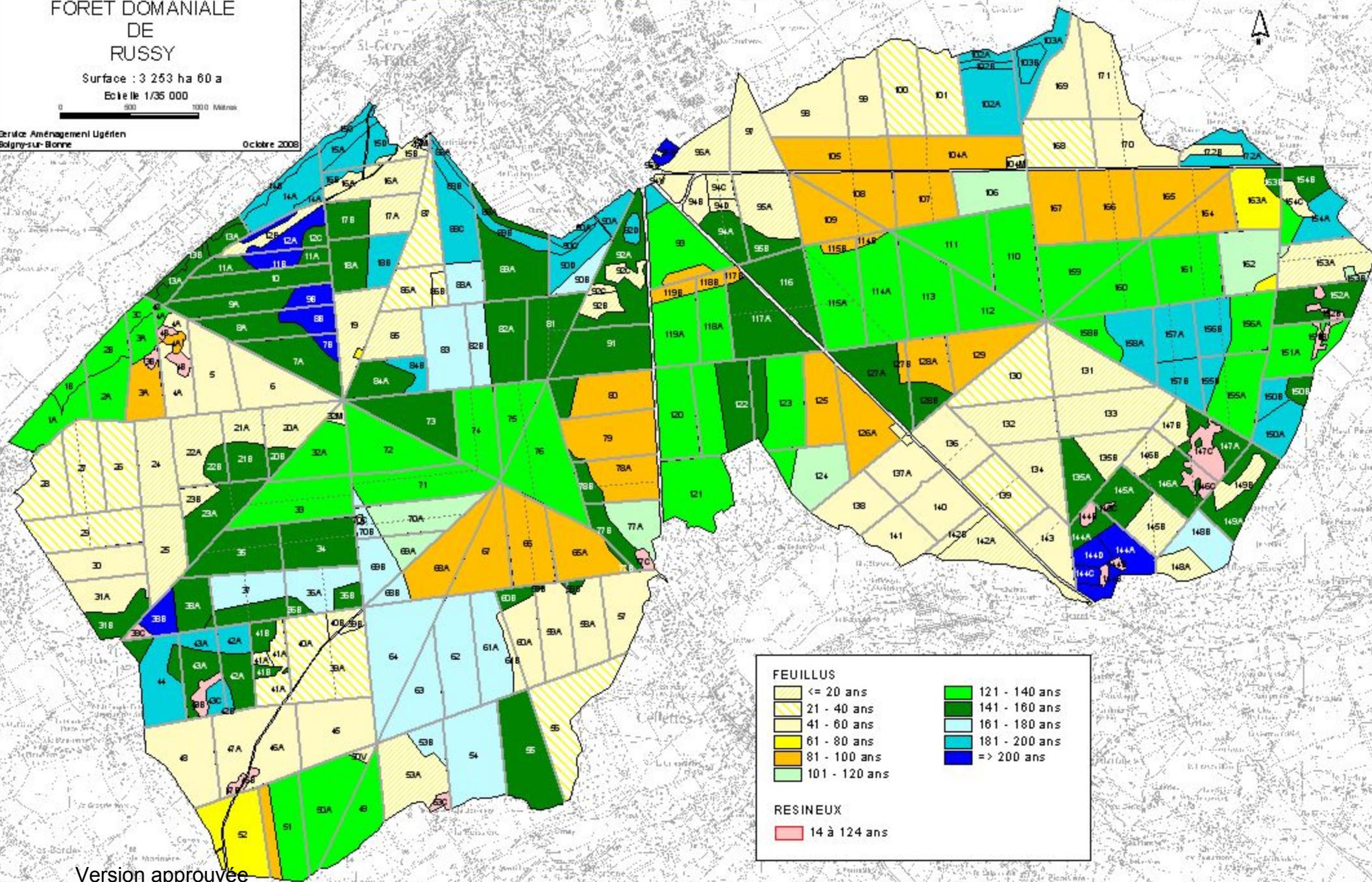
Echelle 1/35 000



Service Aménagement Utérin
Bolgny-sur-Bienne

Octobre 2008

CARTE DES AGES DES PEULEMENTS



FEUILLUS

	<= 20 ans		121 - 140 ans
	21 - 40 ans		141 - 160 ans
	41 - 60 ans		161 - 180 ans
	61 - 80 ans		181 - 200 ans
	81 - 100 ans		>= 200 ans
	101 - 120 ans		

RESINEUX

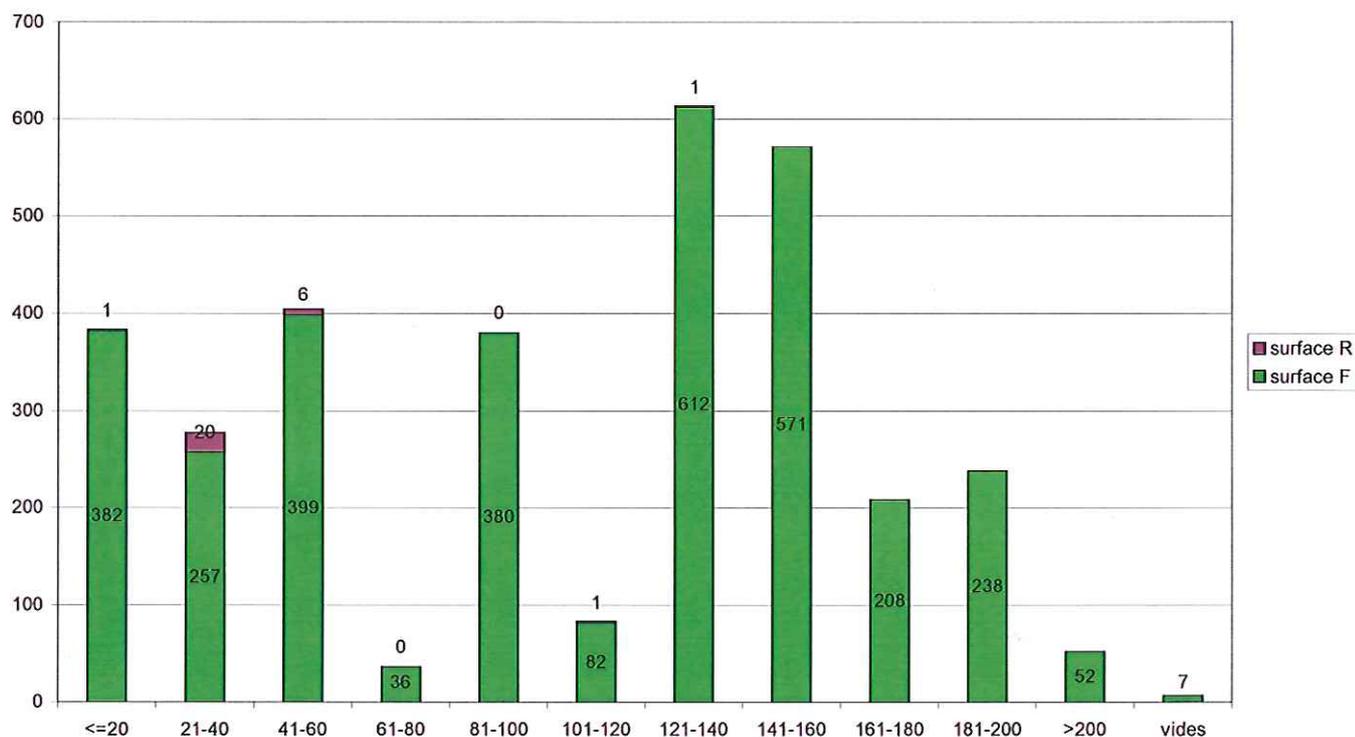
14 à 124 ans

Version approuvée

1.2.2.3– Ages des peuplements

L'aménagement passé avait donné pour chaque parcelle une tranche d'âge répondant aux mises en régénération des aménagements antérieurs. Ces âges ont été actualisés à 2007 et la synthèse figure dans l'histogramme suivant :

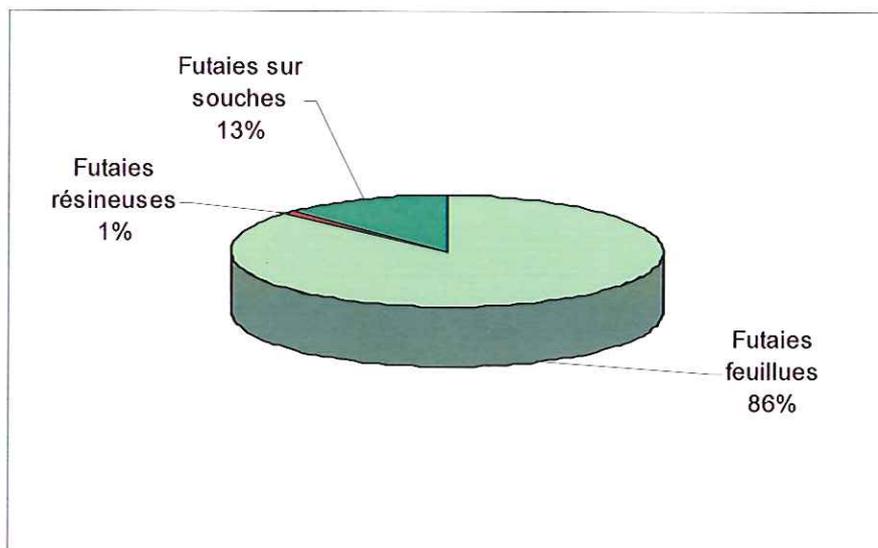
FD de RUSSY: surfaces par catégorie d'âge des peuplements



Les classes d'âge 61/80 ans et 101/120ans sont sous représentées avec 4% et les peuplements entre 120 et 160 ans sont sur représentés avec 36% .

1.2.2.4 – Synthèse globale des grands types de peuplements

Type	S. (ha)	%	Grands Types	S. (ha)	%
Futaies feuillues	2 808,80	86,5	Futaies	2 838,24	87,4
Futaies résineuses	29,44	0,9			
Futaies sur souches	408,61	12,6	Futaies sur souches	408,61	12,6
Total	3 246,85	100		3 246,85	100



1.3- LES FONCTIONS DE LA FORET

1.3.1 – FONCTION ECONOMIQUE DE PRODUCTION

1.3.1.1 Production de bois

La **production de bois** a toujours constitué l'**objectif premier assigné à la forêt de Russy** et sa production principale, notamment au plan économique.

Elle s'est appuyée sur des siècles d'aménagements successifs (cf annexe historique) qui ont toujours donné une place prépondérante au traitement en futaie d'une part et conforté la place du chêne d'autre part (malgré les très fortes variations de durée de révolution, de 126 à 315 ans).

Le dernier aménagement forestier a été approuvé par arrêté ministériel du 24 juin 1982, modifié en 1997 pour une meilleur prise en compte des paysages, avec les objectifs suivants :

Surface totale (ha)	3 243,05
Traitement	Futaie régulière
Méthode d'aménagement	Groupe de régénération strict
Durée de renouvellement (30 ans)	1978-2007
Surface à régénérer	485,69 ha (dont 459,66 ha en CHE, et 26,03 ha en résineux), surface portée à 535,15* ha suite au modificatif de 1997
Possibilité de régénération	7 300 m ³
Rotation des coupes	Amélioration feuillus : 1 fois/30 ans Amélioration résineuse : 2 fois/30 ans
Essence objectif	Feuillus : chêne sessile, Résineux : pins Laricio de Corse, maritime et noirs.

* surface corrigée par rapport à la donnée du modificatif paysager (531,52ha)

Le bilan de la régénération sur cet aménagement (initial + modificatif) est :

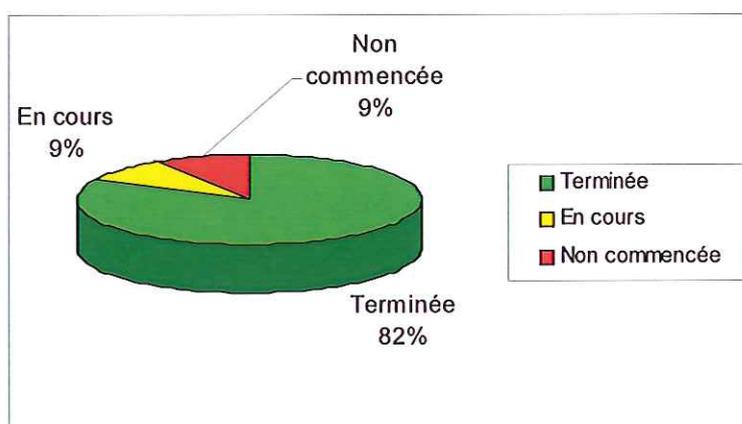
PREVISIONS			BILAN						
Groupe	Ess. Obj.	Surf.	Régé feuillue		Régé résineuse		Régé Feuillue	Régé Résineuse	Total (ha)
			Acquise	En cours	Acquise	En cours	Non commencée	Non commencée	
Feuillu	CHE	509,12	412,63	52,53			43,96	0	509,12
Résineuse	P.L	8,70	7,00**	0	1,70	0	0	0	8,70
	P.N*	1,60	0	0	1,60	0	0	0	1,60
	P.M	15,73	15,73	0	0	0	0	0	15,73
Total (ha)		535,15	435,36	52,53	3,30	0,00	43,96	0,00	535,15
		%	81,4	9,8	0,6	0,0	8,2	0,0	100

*P.N= Pin noir d'Autriche

**Des plantations de chêne ont été substituées au pin laricio .

Il se traduit par une **régénération réalisée à hauteur de 438,66 ha, soit 82 %** de la surface totale du groupe. La différence se répartit entre les surfaces en cours de régénération (52,53 ha) et les surfaces non commencées (43,96 ha).

La régénération naturelle des feuillus est grandement majoritaire (93%). Les plantations représentent 32 ha au total (7% des feuillus et la totalité des résineux).



Une partie du modificatif paysager jugée inadaptée par le gestionnaire n'a en effet pas été mise en œuvre : elle préconisait l'ouverture de 33,86 ha se répartissant en 19 petites parcelles principalement au niveau des carrefours.

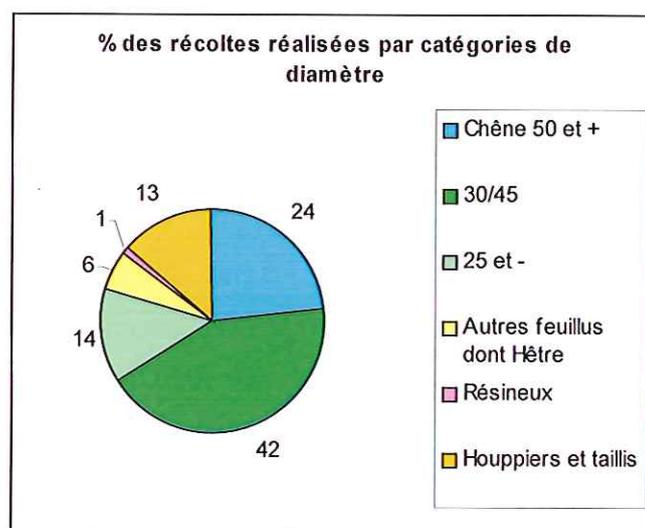
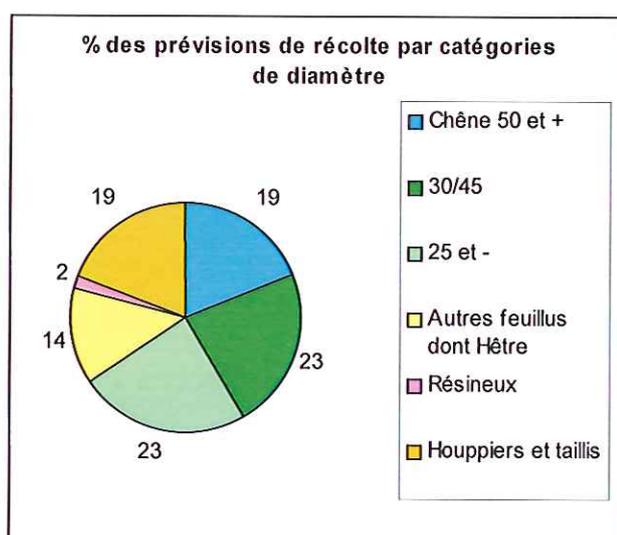
La parcelle **145** prévue sur 10,10 ha a été volontairement maintenue sur pied pour des raisons paysagères. Elle était entourée de parcelles venant d'être régénérées (135B, 146B, 148A) ou en cours (148B).

Régénération	Non commencée	En cours	Terminée	Total (ha)
aménagement initial	10,10	13,02	325,33	348,45
additif paysager	33,86	39,51	113,33	186,70
Total (ha)	43,96	52,53	438,66	535,15
%	8	10	82	100

Ces coupes de régénérations et les coupes d'amélioration ont permis la **mobilisation de 50 m³/ha en moyenne** ventilés par grande catégorie d'essence/diamètre ainsi qu'il suit :

essence	volume à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé					volume vendu en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années 2003-2007				
	REGE	AMELIO	Récolte totale			REGE	AMELIO	Récolte totale		
	m3	m3	m3	%total	% CH	m3	m3	m3	%total	% CH
Chêne 50 et +	2 630	200	2 830	19	29	2 803	1 291	4 094	24	30
30/45	1 670	1 770	3 440	23	35	459	6 741	7 200	42	52
25 et -	50	3 460	3 510	23	36	1	2 422	2 424	14	18
ssTotal Chêne	4 350	5 430	9 780	65	100	3 264	10 454	13 718	80	100
Autres feuillus dont Hêtre	1 025	1 035	2 060	14		88	902	990	6	
Résineux	225	80	305	2		0	214	214	1	
Houppiers et taillis	1 700	1 155	2 855	19		671	1 656	2 327	13	
Total	7 300	7 700	15 000	100		4 023	13 226	17 249	100	

Bilan sur les cinq dernières années, les années antérieures ne sont plus disponibles



Le pourcentage des gros bois récoltés (50 cm et+) - 30% - est légèrement supérieur à celui constaté sur le bassin ligérien - 27%. Celui des bois moyens (30/45 cm) avec 52%, est le double de celui constaté sur ce bassin - 26%.

On constate sur les dernières années, une augmentation globale des récoltes de + 15% par rapport à la prévision. Elle est liée avant tout à la dynamisation de la sylviculture dans les coupes d'amélioration, avec une récolte proche du double des prévisions.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

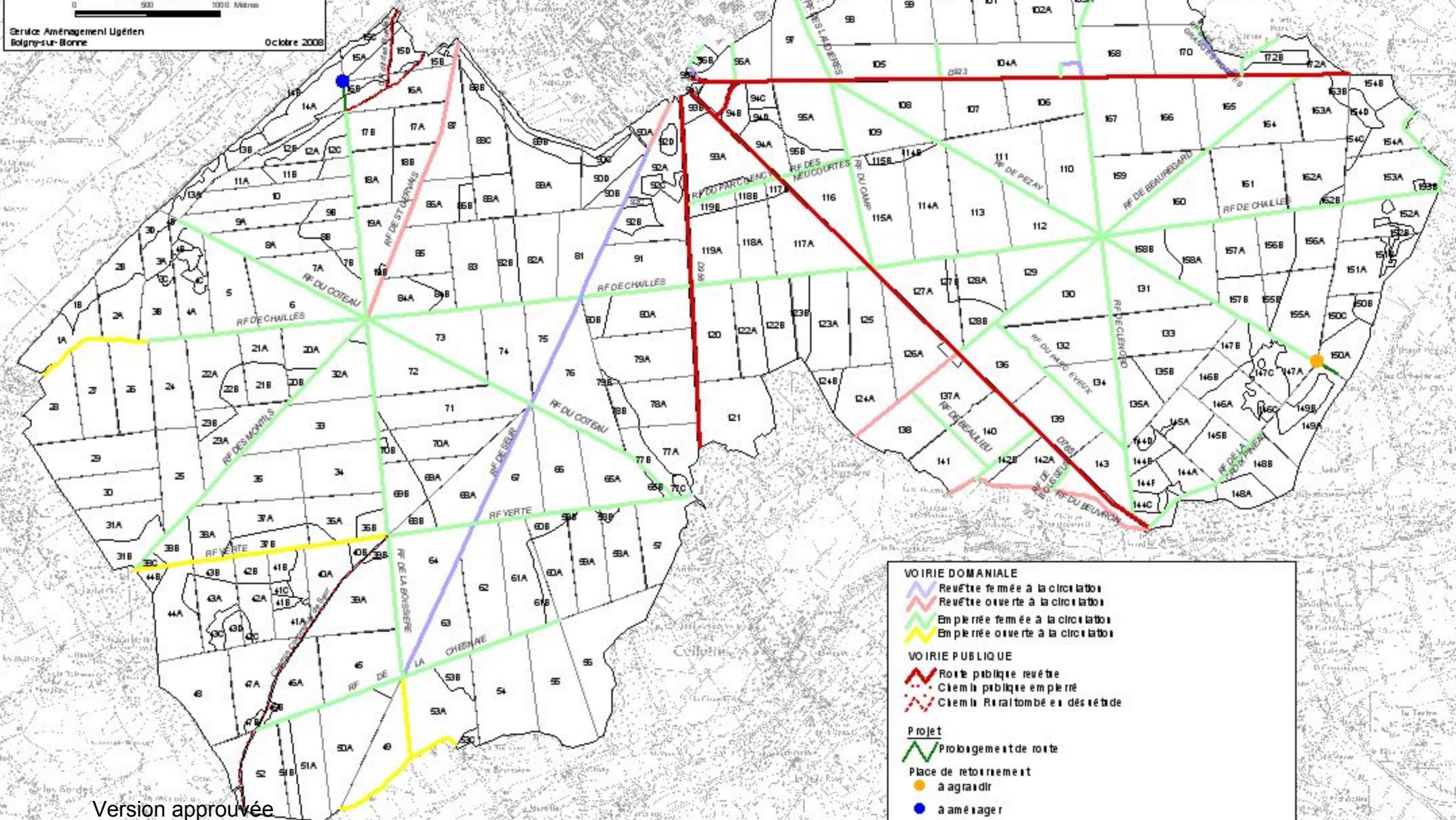
Echelle 1/35 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Utérain
Boigny-sur-Bionne

Octobre 2008

CARTE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS D'EQUIPEMENTS



- VOIRIE DOMANIALE**
 - Route fermée à la circulation
 - Route ouverte à la circulation
 - Empièree fermée à la circulation
 - Empièree ouverte à la circulation
- VOIRIE PUBLIQUE**
 - Route publique revêtue
 - Chemin public empièree
 - Chemin Rural tombé en désuétude
- Projet**
 - Prolongement de route
 - Place de retournement
 - à agrandir
 - à aménager

Version approuvée

Le chêne représente la principale production de la FD de Russy et la plus recherchée. Elle est destinée pour les diamètres les plus importants à la méranderie et au tranchage, pour les diamètres inférieurs au sciage (menuiserie, ébénisterie, charpente). Les acheteurs proviennent de la région Centre mais également des régions voisines du grand Ouest de la France.

Cette **production de bois de haute qualité** s'est traduite par une recette moyenne sur les 10 dernières années - cf détails au titre IV et en annexe- de **1 403 k€ /an** (€ constants valeur 2007). Elle représente 95,4% des recettes totales de la forêt (1 470 k€).

Les dépenses engagées sur les **peuplements** se sont élevées en moyenne au cours des dix dernières années à **64 k€ /an** - 42% en amélioration et 58% en régénération.

1.3.1.2 Equipements de desserte et assainissement

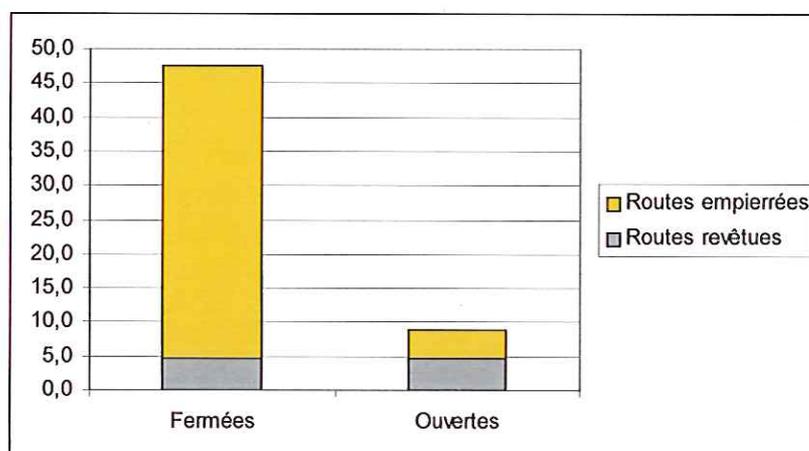
La forêt est très **correctement desservie par des routes forestières empierrées ou revêtues**, nécessaires à la **mobilisation du bois**. La densité est de **1,75 km/100 ha** supérieure à la moyenne du bassin de la chênaie atlantique -1,2 km/100 ha. Les sols, peu portants la majorité de l'année, interdisent souvent l'accès aux grumiers sur les routes en terrain naturel.

Un plan de circulation a été mis au point pour desservir chaque parcelle de manière satisfaisante.

Le détail des routes et des chemins revêtus et empierrés de la forêt est donné en annexe 4.

le tableau qui suit n'inclut pas les routes en terrain naturel :

Nature	Fermées	Ouvertes	Total	
	km	%	km	%
Routes revêtues	4,7	4,7	9,4	17
Routes empierrées	42,9	4,1	47,0	83
Total	47,6	8,8	56,4	100



A ces routes, il convient d'ajouter :

- les routes publiques revêtues départementales D. 923, D. 765 et D. 956 qui coupent le massif sur une longueur totale cumulée de 11 539 mètres, et communale de la Vilemèle pour 211 mètres (parcelle 90),
- les chemins communaux empierrés de Seur pour 2 268 mètres et
- un chemin rural en terrain naturel de 1 215 mètres.

La synthèse est donnée dans le tableau suivant :

Réseau public	Ouvertes (km)	%
Routes revêtues	11,8	77
Routes empierrées	2,3	15
Routes en terrain naturel	1,2	8
TOTAL	15,2	100
Densité (km/ 100 ha)	0,46	

La longueur totale de la voirie (ONF et voirie publique) est de 71,6 km pour une surface totale du massif de 3 253,60 ha, soit une densité totale de **2,2 km/100 ha**.

Le réseau primaire d'**assainissement** est constitué par un ensemble de fossés situés au Sud-Est de la forêt.

Le réseau secondaire est formé de fossés bordant les parcelles entretenus ponctuellement.

Les dépenses engagées sur les **infrastructures** -desserte principalement- se sont élevées en moyenne au cours des dix dernières années à **19 k€/an**.

1.3.1.3 Concessions

39 concessions sont référencées en 2007 (cf liste en annexe 5). Elles représentent une recette moyenne au cours des 10 dernières années de **10,5 k€/an**.

1.3.2 – FONCTIONS DE PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

1.3.2.1 Biodiversité

La forêt de Russy revêt un **enjeu moyen au titre de la biodiversité** :

- totalement incluse dans la ZNIEFF 2 (n° 5007) : flore et faune sont caractéristiques des forêts feuillues de l'Ouest européen, en relation avec l'étendue du site et la variété des conditions de substrats.
- partiellement incluse dans la ZNIEFF 1 (n° 5007 0001) sur le périmètre Ouest de la forêt domaniale pour 632,43 ha.
- pas d'habitat d'intérêt communautaire ni d'espèces remarquables (au titre de Natura 2000)
- Elle bénéficie toutefois d'une **Réserve Biologique Dirigée** dénommée RBD du Côteau, située en lisière de forêt, au Nord-Est de la commune de Chailles. Elle a

fait l'objet d'un dossier de création pour 11 ha 47 (surface cadastrale) en date du 30 juillet 1999, auquel on se référera pour toutes précisions supplémentaires. La création de cette réserve a été approuvée par arrêté interministériel du 21 décembre 2001. Elle concerne les sous-parcelles n° 1B, 2B, 3D et 4F et s'étend sur **14,27 ha** -nouvelle surface géographique. Elle comprend un « noyau dur » de 1,42 ha en 1997 (Le Coteau) sur lequel ont été recensées en 1998, 7 placettes à ***Paeonia mascula* (Pivoine mâle)**. Ce site présente un relief accidenté avec de fortes pentes mais il est aussi très diversifié avec vallons, plateau, replats sur versant, conférant ainsi de nombreuses expositions différentes. Une grande partie est exposée au Nord-Ouest et le reste sur un versant exposé au Sud. Une grande richesse floristique et faunistique y a été relevée dont la Scille à deux feuilles *Scilla bifolia* et la Corydale solide (*Corydalis solida*). Les ronces et les petites pervenches se développent actuellement au dépens des autres espèces. Les préconisations de gestion de cette RBD sont précisées au titre III du présent document.

- Au plan de la **flore**, la forêt de Russy se situe dans l'étage infra colinéen et dans la série de la chênaie sessiliflore acidiphile sur sols correctement drainés. Elle est la plus intéressante des forêts domaniales du département en raison de la diversité des types de stations rencontrés: outre la **Pivoine mâle coralline** (*Paenia mascula*), **espèce protégée au niveau national**, elle abrite également quelques espèces protégées au niveau **régional, départemental** ou rares (listes en annexe 6).
- Deux parcelles (107 et 108) abritent des **peuplements remarquables** de chêne sessile avec de nombreux fruitiers (cormiers et alisiers).
- **Les peuplements classés** pour la récolte de glands par le CEMAGREF, représentent 243,50 ha pour le chêne sessile (Référence de provenance QPE 106-004, secteur ligérien) et 8,70 ha pour le chêne pédonculé (Référence de provenance QRO 100-013, secteur ligérien) - cf listes des parcelles en annexe 7.
- Seul **arbre remarquable** : le séquoia géant *Sequoiadendron giganteum* du carrefour de la Boissière (540 cm de circonférence, 31 mètres de haut et âge estimé à 180 ans)
- En matière de **faune**, la forêt de Russy est surtout intéressante par le Pic cendré (*Picus canus*) rare mais en diminution, l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) avec 1 à 2 couples, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) avec 3 à 4 couples et l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) avec 3 à 5 couples. On y recense également au titre des chyroptères, le Grand murin, petit rhinolophe, et le minioptère de Schreiber - cf listes détaillées en annexe 6.

En matière de préservation et de restauration de la biodiversité, la Forêt de Russy a donné lieu au cours du dernier aménagement, aux principales études ou travaux suivants :

- inventaire floristique et faunistique en 1996, actualisé en 2006 -document consultable à l'Agence ONF de Blois.
- inventaires de mares : recensement et description succincte –idem.
- inventaires odonates en 1998.
- travaux de restauration de mares - sur le budget DTE.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

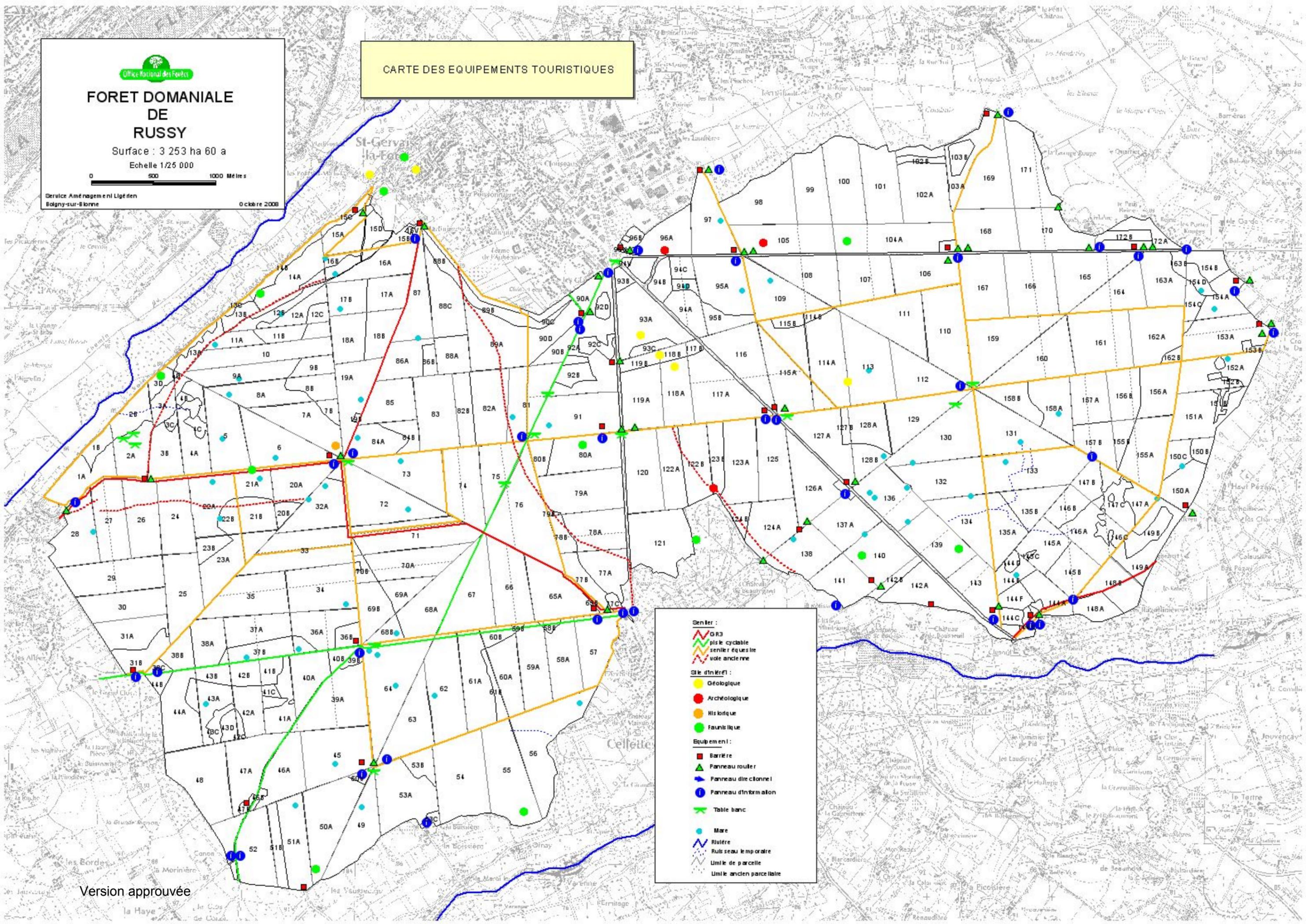
Echelle 1/25 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Bagny-sur-Bienne

0 octobre 2008

CARTE DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Sentier :

- GR3
- pié cycleable
- sentier équestre
- voie ancienne

Site d'intérêt :

- Géologique
- Archéologique
- Historique
- Faunistique

Equipement :

- Barrière
- Panneau routier
- Panneau directionnel
- Panneau d'information
- Table banc
- Mare
- Rivière
- Ruisseau temporaire
- Limite de parcelle
- Limite ancien parcelaire

1.3.2 Préservation des ressources naturelles

La forêt de Russy est concernée par deux forages d'eau potable situés à sa proximité et destinés à l'alimentation humaine :

- Le forage de « Vineuil », situé au nord de la parcelle 96 à proximité du carrefour dit la Patte d'Oie. Son périmètre de protection rapproché couvre la partie nord-est de la parcelle 96, la parcelle 97 - sauf la pointe sud-ouest - et l'ouest des parcelles 98 et 105, pour une surface globale de 29,88 ha.

- Le forage de « Vaugelé », situé dans des bois privés au sud de la parcelle 121, sur le territoire de la commune de Cellettes. Son périmètre de protection rapproché couvre la moitié sud de la parcelle 121 pour 6,06 ha, tandis que son périmètre de protection éloignée s'étend sur la lisière du périmètre des parcelles 123-124-138 et 141 - à l'ouest de la voie romaine - pour 21,43 ha.

L'annexe 8 porte copie des extraits d'arrêtés préfectoraux régissant les protections de ces deux forages et décrivant en particulier les interdictions concernant leurs différents périmètres. Elle est accompagnée des plans des contours des différents périmètres.

1.3.3 – FONCTION SOCIALE ET CULTURELLE

1.3.3.1 Accueil du public

La forêt est située à proximité de la ville de Blois et de son agglomération. Elle est entourée des communes de Saint-Gervais-la-Forêt, Chailles, Les Montils, Seur, Cellettes, Mont-près-Chambord et Vineuil. Cet ensemble regroupe **près de 70 000 habitants**. Elle est traversée par trois routes publiques - les D.923, 725 et 956 - empruntées par les touristes qui viennent nombreux en toutes saisons visiter les châteaux de la Loire. Elle fait donc l'objet d'une **double fréquentation de plus en plus importante**, de voisinage et de passage.

La plupart des routes forestières - 48 km sur un total de 57km - sont fermées à la circulation publique, ce qui limite la dispersion de la fréquentation dans le massif.

Les **trois principaux points de concentration du public** sont pour le moment les Carrefours de l'Etoile seul accessible en voiture - 40 places, ceux de la Croix Pineau et du Chêne du Rendez-Vous. A noter également le Carrefour de la Boissière, fréquenté pour son Séquoia géant.

C'est sur et à proximité de ces sites que se trouvent les principales infrastructures : 8 aires d'accueil, 1 circuit équestre, 1 circuit VTT et 1 piste cyclable et divers sentiers. Ces équipements sont complétés par 39 barrières, 3 panneaux d'information, 198 autres panneaux et 30 tables et bancs .

Au cours du dernier aménagement, ces équipements ont été progressivement installés et entretenus dans des conditions à peu près satisfaisantes mais a minima. Le coût correspondant - y compris élagage de branches sèches, exploitation d'arbres dangereux et ramassage d'ordures - sur les dix dernières années s'est élevé en



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

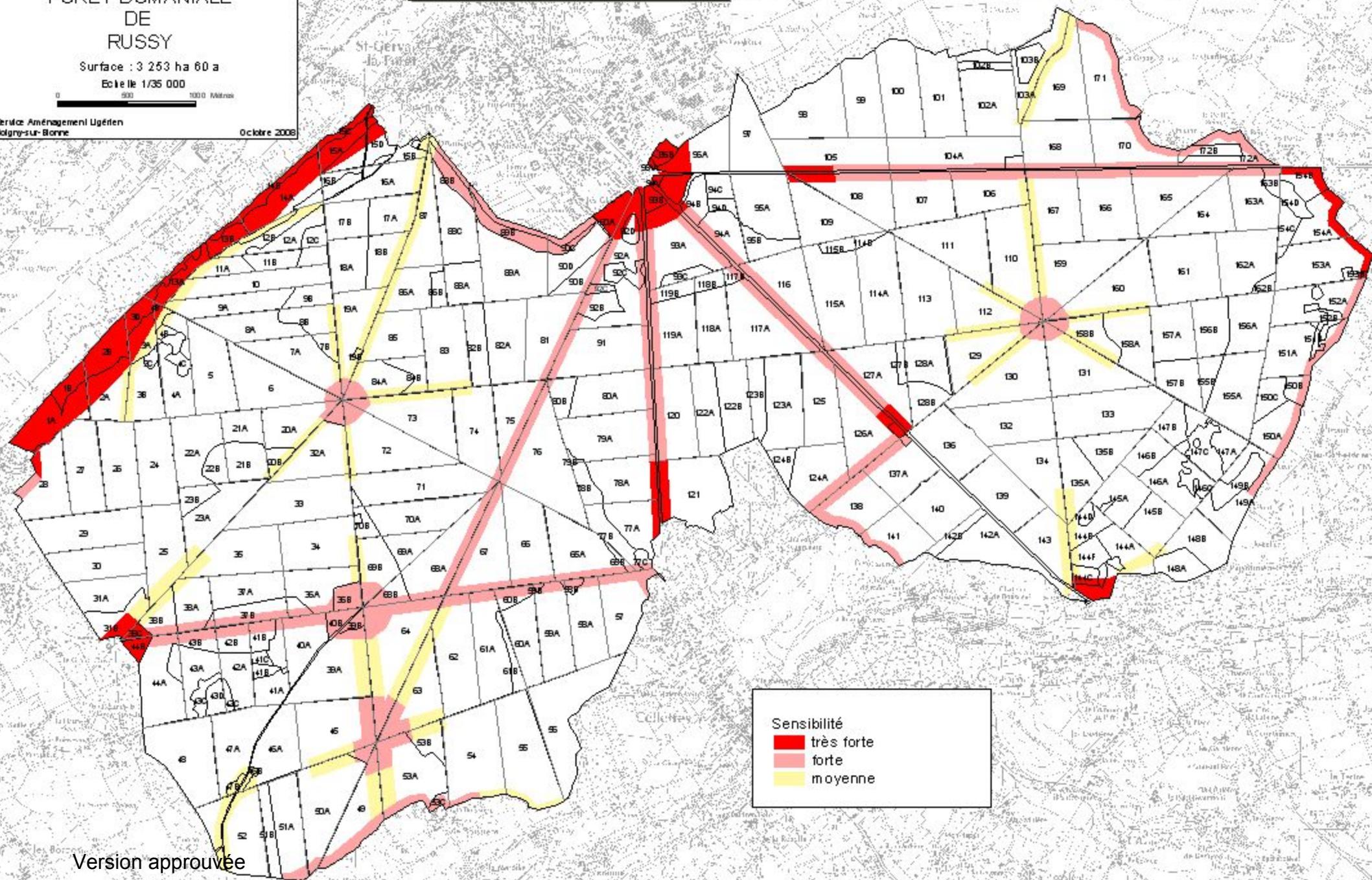
Echelle 1/35 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Urbain
Bolgny-sur-Blonne

Octobre 2008

CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES



Version approuvée

moyenne à **8 200 €/an** environ. Cela représente en moyenne près de 9% du total des dépenses d'entretien et d'investissement (94 100€/an). Les collectivités locales interviennent globalement sur le département du Loir et Cher à hauteur de 33500 €/an, la répartition de cette somme sur les forêts domaniales de faisant en fonction des projets.

Au regard de la richesse de son environnement naturel et culturel - proximité de Blois et châteaux de la Loire -, **le potentiel "accueil du public" de cette forêt paraît toutefois insuffisamment valorisé.**

1.3.3.2 Paysage (cf carte des sensibilités paysagères)

Avec les forêts domaniales de Blois, Boulogne, et le Parc de Chambord, la forêt de Russy constitue un environnement forestier remarquable pour l'agglomération de Blois.

La situation topographique de la forêt de Russy sur les hautes terrasses de la Loire, face à la ville, fait de **ce massif un élément important du paysage du Val de Loire**. L'importance de la voirie publique traversant le massif constitue également une donnée importante à prendre en considération.

Un modificatif à l'aménagement forestier couvrant la période 1978-2007 et approuvé le 24 juin 1982 a donc été apporté en 1997 en vue d'une meilleure prise en compte des paysages. Il concerne 38 parcelles ou parties de parcelles couvrant une surface globale de 694,1 ha. Ce modificatif a classé en régénération 73,2 ha dont 18 ha provenant de l'ancien groupe d'amélioration et 55,2 ha de l'ancien groupe de préparation. Il en a retiré 26,1 ha reclassé en amélioration pour 4,7 ha et en préparation pour 21,4 ha. Le nouveau groupe de régénération a ainsi été augmenté de 47,1 ha. L'application complète de ce modificatif paysager a cependant posé problème au niveau des carrefours et n'a pu être totalement mise en œuvre.

Les zones à **sensibilité** paysagère **externe** très forte ou forte sont constituées par un ensemble de bordures situées sur le périmètre du massif domanial :

- la bordure ouest et nord avec les parcelles 1, 2, 3, 4, 13, 14 et 15 qui dominent la vallée de la Loire et sont visibles depuis la ville de BLOIS,
- les parcelles 88, 89, 90, 92, 93 et 94 à l'entrée de la forêt . Elles entourent la commune de Saint Gervais,
- la bordure est longeant la commune de Mont-Près-Chambord avec les parcelles 170 à 172 et 149 à 154,
- puis les parcelles 144 ou 38 et 44 à l'entrée sud et ouest de la forêt,
- enfin les parcelles 138 et 141 ou 49, 50, 51 et 53 qui jouxtent des lotissements ou des zones rurales à habitat diffus.

Il en sera **tenu compte pour la constitution du groupe de régénération.**

Les zones à forte **sensibilité** paysagère **interne** sont constituées par :

- la bordure des grands axes routiers CD 765, 956 et 923,
- la route forestière de Seur, la route forestière Verte, la route forestière de Beaugard - au Sud-Ouest de la MF de Beaulieu,
- les trois grands carrefours en étoile - la Boissière, l'Etoile et la Croix Pineau.

1.3.3.3 Activité cynégétique (cf annexe 10 : informations cynégétiques)

La chasse est essentiellement orientée vers la **régulation des grands ongulés** - cerf, chevreuil et sanglier. La population de cervidés y est **contenue à un niveau satisfaisant pour les régénérations**, en témoignent notamment les différents indicateurs de suivis. De ce fait il n'y a pas eu nécessité de recourir à l'engrillagement pour les parcelles en régénération.

Des dégâts de sangliers sont toutefois signalés en bordure de forêt en 2007. Ils ont nécessité le recours à différentes opérations dont des tirs de nuit et des battues administratives pour réduire cette population.

La chasse concerne très accessoirement le petit gibier, faisan, bécasse, renard, lièvre et lapin.

La chasse à tir est le seul mode de chasse pratiqué sur cette forêt.

Elle est organisée en **6 lots** pour un montant en recettes de **60 k€/an** (prix moyen 37 €/ha) .

Les prélèvements des populations de cervidés et du sanglier sur l'ensemble de la forêt figurent en annexe 10. Ils montrent une relative **stabilité des populations depuis 10 ans**, faisant suite à une très forte augmentation dans les années 90.

Les cueilleurs de champignons peuvent occasionner un dérangement important à la faune sauvage en début de saison de chasse.

Le montant de l'entretien des lignes de tir et des cloisonnements a été d'environ **2 000 €/an** au cours des dix dernières années.

1.3.3.4 Richesses culturelles

Le Service Régional d'Archéologie a été consulté. Il mentionne de nombreuses voies anciennes (dont une voie romaine), enceintes et sites gallo-romains et médiévaux. Le détail accompagné d'une carte de situation, est donné en annexe 11.

Le tableau suivant récapitule les fonctions et enjeux de la forêt :

Répartition des surfaces par enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Total réparti
	0	1	2	3	Surface
Enjeu (0 = sans objet / 1 = faible / 2 = moyen / 3 = fort)					
production ligneuse	0	0	0	3 253,6	3 253,6
biodiversité		3 239,33	0	14,27	3 253,6
paysage, accueil, eau potable		0	3012,26	241,34	3 253,6
protection contre les risques naturels	3 253,6	0	0	0	3 253,6

Cadre réglementaire	surface concernée
Cœur de Parc National	0
Forêt de protection	0
Site classé	0
Monuments historiques	0
Réserves naturelles nationales ou régionales	0
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	35,94
Réserve biologique intégrale (RBI)	0
Réserve biologique dirigée (RBD)	14,27
Protection de biotope	0
Compatibilité gestion proposée et objectifs natura 2000	<i>expertise</i>
natura 2000 : Évaluation environnementale gestion et docob faite	Sans objet
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Parc naturel régional ou zone de parc national hors-cœur	0
Charte Forestière de Territoire	0
Natura 2000 habitats (ZSC)	0
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	0
ZNIEFF de type I	632,43
ZNIEFF de type II	3253,6
ZICO	0
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	0
Plan de prévention risques incendie	0
Zone de rétention eau	0
Réserve nationale de chasse	0
Pastoralisme	0

1.4 MENACES PESANT SUR LE MILIEU

1.4.1 Risques phytosanitaires

Une attaque de bombyx disparate a entraîné en 1992 et 1993 une défoliation totale des chênes dans le Nord-Ouest de la forêt. Un traitement phytosanitaire aérien à base de *Bacillus thuringiensis* a été engagé avec succès sur 456 ha.

L'existence d'autres ravageurs potentiels des chênaies (cf 1.1.1.6 de la DRA chênaie atlantique) mérite de maintenir une vigilance d'observation.

1.4.2 Risques d'incendie

Aucun incendie n'a été déclaré au cours des dix dernières années.

Toutefois, le risque n'est pas négligeable, particulièrement dans les quelques parties résineuses lors des sécheresses estivales avec la forte fréquentation touristique. Ce fut le cas en 1976 avec une recrudescence du nombre de foyers.

La rapidité des secours et le maintien en bon état des routes doivent contribuer à éviter la propagation du feu sur de grandes surfaces.

1.4.3 Changement climatique

Quelques dépérissements ponctuels - de lisière principalement - sont constatés en FD de Russy. Les observations faites dans le département voisin - FD de Vierzon notamment - et les prévisions/scénarios de la grande majorité de la communauté scientifique conduisent à prendre sérieusement en compte ce risque. En particulier le chêne pédonculé est désormais exclu des essences objectif - sauf sur très bonnes stations - et on régénérera en priorité les parcelles à forte proportion de cette essence au profit du chêne sessile. Huit parcelles représentant 90,8 ha ont un pourcentage de chêne pédonculé > 25%, en forêt de Russy.

1.4.4 Risque à l'intégrité du massif

Un projet d'élargissement à 2X2 voies de la R.D. 765 de déviation dans la parcelle 142 sont en cours d'instruction . Il porterait une grande atteinte à l'intégrité du massif, ce qui a justifié un avis très défavorable de l'ONF et de nombreux recours de la part des associations locales. Ce projet nécessite un suivi vigilant du service foncier.

Le tableau suivant récapitule les éléments forts imposant des mesures particulières :

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée
Menaces	
- Problèmes sanitaires	0
- Déséquilibre grande faune / flore	0
- Incendies	29,44
- Problèmes liés au foncier	0
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	90,8
Autres éléments	
- Difficultés de desserte	0
- Sensibilité des sols	3253,6
- Protection des eaux de surface	35,94
- Protection du patrimoine culturel	3253,6
- Peuplements classés Matériel forestier de reproduction	256,62
- Affouage	0
- Fréquentation	205,40
- Servitudes lourdes (aéroport, relais hertzien...)	0
- Dispositifs de recherche	0

2- ANALYSES et SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE

La durée d'application de cet aménagement est de 15 ans (2008-2022), ce qui permet l'étalement des révisions d'aménagement des forêts domaniales sur le Blaisois (Montrichard 25 ans et Blois 20 ans).

2.1 – ANALYSES

1. **L'objectif principal assigné à ce massif est la production forestière.** Il doit cependant être concilié avec les objectifs secondaires que sont l'accueil du public et l'environnement, puis la chasse.

2. Les peuplements de chêne - 99% de la surface totale - se répartissent en futaies de chêne sessile de haute qualité de franc pied, pour 2 794ha et en futaies de chêne sessile sur souche pour 408 ha. Quelques parcelles comportent du chêne pédonculé en mélange. Les peuplements de résineux purs représentent près de 30 ha, les autres feuillus 15 ha. **La forêt est déséquilibrée en âge et en diamètre:** les peuplements entre 120 et 160 ans représentent 36% de la surface de production, les peuplements de 160 à 180 ans 6% et plus de 180 ans 9%. **Les gros bois - 50cm et +, ne représentent que 14% de cette surface,** alors que les bois moyens - 30 à 45cm - en représentent 47%.

→ Le **chêne sessile** constitue à long terme, **l'essence objectif principale** sur la très grande majorité de la surface. Les stations de ce massif lui sont globalement très favorables. Les résineux sont limités aux stations plus acides voire hydromorphes.

→ La **surface disponible à la régénération**, au regard des critères fixés dans la DRA du bassin ligérien, est de ce fait **faible**. Elle est toutefois augmentée en y adjoignant des parcelles caractérisées par l'un ou l'autre des critères suivants :

- dont la régénération a été entamée au cours l'aménagement précédent - 49 ha,
- comportant un % important de chêne pédonculé - cf risque climatique,
- subissant un phénomène ponctuel ou généralisé de dépérissement,
- d'âge élevé,
- de très faible qualité.

3. **Le réseau d'infrastructure forestière est dense.** Il atteint 1,75 hm/100 ha. Le besoin d'entretien régulier est important et impératif.

4. Sans être un enjeu majeur en forêt de Russy, la **préservation de la biodiversité** doit être un souci constant des gestionnaires; à ce titre, toutes les mesures de la nouvelle instruction sont prises en compte et notamment la création **d'îlots de vieux bois** - vieillissement et sénescence - et le respect **des habitats particuliers** - mares, sites de nidification, RBD – avec une gestion spécifique.

5. Sans être également un objectif majeur, **l'accueil du public** doit être valorisé avec au préalable la nécessité d'une réflexion complémentaire concertée entre tous les acteurs, collectivités et associations, concernés.

6. Quelques **problèmes fonciers** sont à étudier et régler durant le présent aménagement et particulièrement l'appartenance de chemins communaux, et la réfection partielle du bornage. Le risque de mise à 2X2 voies de la RD 765 est à suivre avec vigilance.

2-2 – CLASSEMENT EN SERIES et GROUPES

ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Traitements sylvicoles	surface préconisée	surface passée
Futaie régulière ou par parquets(FR)	3 242,99	3 243,05
Conversion ou transformation de TSF & taillis en FR	0	0
Futaie irrégulière ou jardinée (FIRR)	0	0
Conversion ou transformation de TSF & taillis en FIRR	0	0
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)	0	0
Taillis (T) ou Taillis-sous-futaie (TSF)	0	0
En repos, hors cadre (REP)	0	0

Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	age retenu	diamètre optimum retenu	diamètre minimum retenu
chêne sessile - 1ère série	PQE*	2692,91	180	80	70
chêne sessile - 1ère série	PQM*	535,81	180	70	60
chêne sessile - 2ème série	PQE*	14,27	180	80	70
	Total	3242,99			

* PQE potentiel de qualité élevé- PQM potentiel de qualité moyen

Choix de renouvellement	
<i>Application aménagement passé et conséquence</i>	<i>surface</i>
Surface à régénérer prévue	535,15
Surface effectivement régénérée	438,66
Surface détruite encore non reconstituée	0
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	0
<i>Renouvellement suivi en surface (FR, FP, TSF)</i>	<i>surface</i>
total →	3 242,99
Surface d'équilibre (Se)	259,75
Surface disponible (Sd)	243,6
Contrainte de vieillissement (Sm)	220,72
Surface du groupe de régénération (GR)	244,01
Surface à ouvrir (So)	194,81
Surface à terminer (St)	139,3
<i>Renouvellement non suivi en surface (FJ, FIRR)</i>	<i>surface</i>
total →	0

Engagement environnemental	surface
îlots de vieillissement	10,15
îlots de sénescence	3,86
peuplements âgés des RBI	0

Compte tenu de l'analyse et des enjeux recensés, la forêt comporte deux séries :

- sur **3 232,58 ha**, une **série de production de bois d'œuvre chêne** et pin tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages . Les objectifs secondaires sont l'accueil du public, la chasse et l'environnement.
- sur **14,27 ha**, une **série d'intérêt écologique (SIE) particulier** qui couvrira l'assiette de la Réserve Biologique Domaniale, sur les sous parcelles 1B, 2B, 3D et 4D.

2.2.1 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES AUX DEUX SERIES

2.2.1.1- Mode de traitement – Méthode d'aménagement

Le mode de traitement appliqué sur ces 2 séries est celui de la futaie régulière avec :

- a) un **groupe de régénération** comprenant :
 - les parcelles à terminer de l'ancien aménagement,
 - des parcelles prises parmi la surface disponible,
- b) un **groupe d'amélioration** avec :
 - des parcelles à gros bois de la surface disponible à la régénération, mais non retenues pour diverses raisons,
 - les peuplements de futaie à bois moyens (BM) ou petits bois (PB) ,
 - les jeunes peuplements issus de l'aménagement passé au stade semis ou éducation,
 - l'îlot de vieillissement choisi dans un peuplement remarquable à gros bois,

2.2.1.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

La DRA (§ 3.6) fixe l'optimum d'exploitabilité des essences objectif. Le chêne sessile constitue l'unique essence objectif de ces deux séries, avec un seul traitement appliqué, le traitement régulier :

	Traitement	Essences principale et objectif	Structure	Potentiel de qualité	Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Diamètre minimum	Age maximum	Surfaces partielles	Surfaces
					Diamètre	Age				
Série 1	Régulier	Chêne sessile	Futaie (F et C)	PQE	80	180	70	270	2 692,91	3 228,72
			Futaie (F et C)	PQM	70	180	60	230	535,81	
Série 2	Régulier	Chêne sessile	Futaie (F)	PQE	80	180	70	270	14,27	14,27
	TOTAL								3 242,99	3 242,99

→ En continuité avec le précédent aménagement, la primauté du chêne sessile est réaffirmée. Le chêne pédonculé localement bien représenté (> 25% dans les parcelles 9, 15, 16, 33, 90, 103, 110, 144 et 172) sera progressivement réduit au profit du chêne sessile en place compte tenu des évolutions climatiques prévisibles

→ Les résineux en place - pin laricio et pin sylvestre principalement - seront traités jusqu'à leur terme conformément au guide de sylviculture « Pins de plaine ».

2.2.1.3 -Détermination de l'effort de régénération

Il sera déterminé principalement sur la base de la **surface disponible à la régénération** définie selon les critères arrêtés dans la DRA à savoir :

- les **parcelles à potentiel de qualité élevé - PQE - de futaie vraie** : la qualité du bois varie de 0 à 45% , la classe de fertilité de 3 parfois de 2, le pourcentage de chêne pédonculé inférieur à 25%. Leur **diamètre moyen est supérieur ou égal à 67,5 cm** - classe de diamètre 70cm.
- les **parcelles à potentiel de qualité moyen – PQM** : le pourcentage de qualité est < 25% , il s'agit en règle générale de futaie sur souche ou de futaie vraie mais avec un pourcentage de souches inventoriées supérieur à 20%, la classe de fertilité est de 3, le pourcentage de chêne pédonculé peut dépasser 30%. Leur **diamètre moyen est supérieur ou égal à 57,5 cm** -classe de diamètre 60 cm.

Sur ces bases, **pour les parcelles à PQM**, la **surface disponible** immédiatement est de 47 ha. Elle sera de 115 ha supplémentaires dans les 15 ans avec un accroissement de 5,6 cm. A cette surface il convient d'ajouter 30 ha de très vieux bois (> 190ans pour le chêne, > 100ans pour les résineux), ou de peuplements dépérissants de CHP, soit au total **192 ha**.

Pour les **parcelles à PQE**, **aucune surface n'est théoriquement disponible** sur le seul critère du diamètre moyen, dans les 15 ans.

Toutefois, des critères complémentaires sont pris en compte : l'âge des plus vieux peuplements – 200 ans et plus, le dépérissement important de lisière, la poursuite de régénération sur une parcelle quand elle a déjà été engagée, l'examen de la régénération dans des secteurs en surface susceptible d'atteindre les critères sur le prochain aménagement, le paysage. Ces critères ont ajouté un **potentiel de 200 ha** pour les parcelles à PQE.

Il est enfin tenu compte de la **problématique paysagère** :

- exclusion de parcelles ou parties de parcelles trop sensibles ou situées dans une zone où le taux de régénération déjà engagé est très important. A contrario dans les secteurs où la régénération sera très importante dans les aménagements futurs, on entame la régénération dès le présent aménagement pour mieux l'étaler dans le temps : on "casse" le phénomène des anciennes affectations.
- création d'îlots paysagers dans les parcelles en régénération les plus sensibles et/ou les plus grandes.

Le total disponible à la régénération devient **392 ha** .

Les parcelles appartenant à cette surface disponible figurent dans le tableau ci-après, dans l'ordre décroissant du diamètre moyen D70 :

SOUS PARC	CODEP EUP	surface	NT	G	Dg70 cm	Dg70 2022	age moyen des Feuillus	age moyen des Résinx.	% qualité	% CHP/(CH S+CHP) en G	potentiel de qualité PQE (élevé) PQM (moyen)	REGE	AMEL	IV ou IS	série	motif du classement REGE ou non
172A	CCHE5	8,42	121	32,63	64,4	70,0	199		9,6	30,0	PQM	8,42			1	diamètres atteints et CHP>30%
14A	CCHE5	12,00	133	28,25	57,9	63,5	198		8,3	2,3	PQM		12,00		1	paysage
82B	CCHE5	8,06	133	29,01	57,7	63,3	174		14,9	9,1	PQM	8,06			1	diamètre atteint
83	CCHE5	18,75	107	23,64	57,5	63,1	179		19,4	2,6	PQM	18,75			1	diamètre atteint
102A	FCHE5	21,54	113	23,19	57,3	63,0	199		27,9	18,9	PQE		21,54		1	qualité des bois et paysage
16B	FCHE5	1,77	100	20,58	56,5	62,2	198		0,0	86,3	PQM	1,77			1	diamètres atteints et CHP>30%
155B	FCHE5	3,99	126	26,21	56,3	62,0	187		18,7	0,8	PQE	3,99			1	diamètre atteint
154A	FCHE5	9,39	76	18,78	56,2	61,8	197		16,2	13,0	PQE	9,39			1	dépérissement et diamètre atteint
18B	FCHE5	8,56	127	28,71	56,2	61,8	184		8,7	20,3	PQE	8,56			1	diamètres atteints
156B	FCHE5	10,15	126	27,85	56,1	61,8	187		18,9	3,2	PQE		10,15		1	flot de vieillissement
38B	FCHE5	5,73	100	24,82	56,1	61,7	202		23,5	5,6	PQE	5,73			1	âge et diamètres atteints
89A	CCHE5	22,86	106	21,86	56,0	61,6	145		24,7	17,4	PQM		22,86		1	peuplement trop jeune
36A	FCHE5	11,81	125	26,97	56,0	61,6	177		21,3	3,9	PQE	11,81			1	diamètres atteints et démarrage régé secteur
12A	FCHE5	7,76	125	28,93	55,8	61,4	205		20,6	4,7	PQM	7,76			1	âge et diamètres atteints
144F	FCHE5	4,25	92	22,25	55,5	61,1	207		26,9	25,1	PQM	4,25			1	âge et diamètres atteints
41B	CCHE5	5,23	110	22,16	55,3	60,9	155		16,1	6,7	PQM	5,23			1	fin de régénération sur parcelle entamée
15D	FCHE5	7,93	124	29,08	54,6	60,3	186		7,9	47,3	PQM	7,93			1	diamètres atteints et CHP>30% dépérisant
88A1	FCHE5	1,30	113	23,57	54,6	60,2	184		22,9	6,9	PQE		1,30		1	mise en place d'un sous parcellaire pour paysage
88A2	FCHE5	7,88	113	23,57	54,6	60,2	184		22,9	6,9	PQE		7,88		1	mise en place d'un sous parcellaire pour paysage
145A	CCHE4	10,57	180	27,96	54,5	60,1	142		19,0	0,9	PQM		10,57		1	peuplement trop jeune
12C	CCHE4	2,46	158	28,48	54,5	60,1	142		20,6	4,7	PQM		2,46		1	peuplement trop jeune
157A	FCHE5	12,08	94	21,90	54,4	60,0	197		29,8	2,6	PQE		12,08		1	qualité des bois malgré l'âge
150A	FCHE5	9,16	87	20,16	54,3	59,9	192		22,6	8,6	PQE	9,16			1	âge et diamètres atteints
7B	FCHE5	2,41	135	26,61	54,2	59,8	205		15,3	4,4	PQE	2,41			1	âge et diamètres atteints et lisière dépérisante

Version SUS PARC	CODEP EUP	surface	NT	G	Dg70 cm	Dg70 2022	age moyen des Feuillus	age moyen des Résinx.	% qualit é	% CHP/(CH S+CHP) en G	potentiel de qualité PQE (élevé) PQM (moyen)	REGE	AMEL	IV ou IS	série	motif du classement REGE ou non		
84B	CCHE5	4,41	135	27,39	54,2	59,8	185		9,1	1,4	PQM	4,41			1	diamètres atteints		
10B	FCHE5	4,61	117	27,06	54,0	59,7	205		15,6	21,3	PQE	4,61			1	âge et diamètres atteints		
44A	FCHE5	16,25	112	24,36	54,0	59,7	182		26,0	4,3	PQE		16,25		1	qualité des bois et paysage		
158A	FCHE5	13,44	92	20,91	53,9	59,5	197		25,5		PQE	13,44			1	lisière déperissante et diamètre atteint		
88C	FCHE5	14,44	104	23,80	53,8	59,5	184		22,9	6,9	PQE	14,44			1	déperissement et diamètre atteint		
69B	FCHE5	9,81	122	21,81	53,5	59,1	165		26,1	12,7	PQE		9,81		1	qualité des bois et peuplement jeune		
33	FCHE5	23,47	95	18,47	53,3	58,9	139		12,6	30,9	PQM		23,47		1	peuplement encore jeune CHP à surveiller		
9B	FCHE5	4,66	106	23,29	53,2	58,9	205		11,4	25,8	PQE	4,66			1	âge et diamètres atteints et lisière déperissante		
157B	FCHE5	9,23	111	24,02	53,1	58,7	197		29,8	2,6	PQE	9,23			1	lisière déperissante et diamètre atteint		
15A	FCHE5	4,80	113	25,00	52,9	58,6	186		7,9	47,3	PQM		4,80		1	mise en place d'un sous parcellaire pour paysage		
150C	FCHE5	4,94	152	27,38	52,9	58,5	192		22,6	8,6	PQE		4,94		1	diamètre insuffisant malgré l'âge		
144A	FCHE5	11,84	100	21,75	52,5	58,1	207		26,9	25,1	PQM		11,84		1	diamètre insuffisant malgré l'âge		
31B	CCHE4	7,72	139	22,94	52,4	58,1	141		12,2	3,3	PQM		7,72		1	peuplement trop jeune		
103A	CCHE5	9,22	126	24,96	51,7	57,4	193		8,8	29,2	PQM	9,22			1	diamètres atteints et CHP>30% déperissant		
42C	FCHE5	1,14	113	21,35	51,6	57,2	182				PQE	1,14			1	fin de régénération sur parcelle entamée		
43D	FCHE5	2,83	113	21,35	51,6	57,2	182		17,7	15,3	PQE	2,83			1	fin de régénération sur parcelle entamée		
42B	FCHE5	4,67	124	24,44	51,0	56,6	182		20,9	24,2	PQE		4,67		1	diamètre insuffisant malgré l'âge		
43B	FCHE5	3,82	127	22,60	50,2	55,8	182		17,7	15,3	PQE		3,82		1	diamètre insuffisant malgré l'âge		
90A	FCHE5	5,85	99	19,23	49,8	55,5	195		6,6	36,4	PQM		5,85		1	paysage		
90D	FCHE5	8,54	115	21,11	48,3	53,9	195		6,6	35,4	PQM	8,54			1	diamètres atteints et CHP>30% déperissant		
8B	FCHE5	6,39	132	24,01	48,2	53,8	205		15,5	15,2	PQE	6,39			1	âge et diamètres atteints et lisière déperissante		
103B	CCHE5	3,86	107	17,05	45,8	51,4	193		8,8	29,2	PQM			3,86	1	flot de sénescence		
38C	FP.S4	1,36					124				PQM	1,36			1	peuplements résineux arrivés à maturité		
77C	FA.R5	1,32					100				PQM	1,32			1	peuplements résineux arrivés à maturité		
	total	392,68										194,81					183,86	14,01

Ces parcelles ont donné lieu à un examen multicritères détaillé pour aboutir à une proposition de classement dans le groupe de régénération ou dans le groupe d'amélioration, avec pour chacune d'entre elles la justification de ce classement.

La parcelle **156B** a été classée en outre en **îlot de vieillissement** au regard de son très fort potentiel permettant au plan de la biodiversité et de la rentabilité économique, la recherche d'une grosseur d'exploitabilité supérieure à la norme. La parcelle **103B** a été classée en **îlot de sénescence**, l'objectif étant le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres –cavités, troncs en décomposition.

Globalement, les résultats sont donc les suivants :

Parcelles dans surface disponible à la régénération (élargie)	Nombre de parcelles (ou parties de parcelles)	Surface correspondante
Groupe de régénération	28	194,81 ha
Groupe d'amélioration	18	183,86 ha
Ilot de vieillissement	1	10,15 ha
Ilot de sénescence	1	3,86 ha
Total	48	392,68 ha

La surface du groupe de régénération retenu - 195ha - est très proche (voire supérieure) de la surface disponible initiale (qui correspondait à la stricte application des critères de la DRA = 192 ha). L'analyse complémentaire a permis d'introduire d'autres critères, notamment paysagers, sans modifier l'économie globale de l'aménagement.

Il n'en demeure pas moins vrai que cette surface est inférieure aux différentes surfaces théoriques de référence qui servent à la détermination de la surface du groupe de régénération (voir annexe 12) :

Surface d'équilibre (Se) = 260 ha
 Surface minimale théorique (Sd) = 244 ha
 Surface maximale théorique (Sm) = 221 ha

Mais c'est bien le propre de la stratégie retenue dans la DRA que de raisonner à l'échelle de l'ensemble du bassin ligérien et de ne pas systématiquement rechercher l'équilibre au niveau de chaque forêt. Cela nous aurait conduit, dans le cas d'espèce, à d'importants sacrifices d'exploitabilité.



FORET DOMANIALE DE RUSSY

Surface : 3 253 ha 60 a

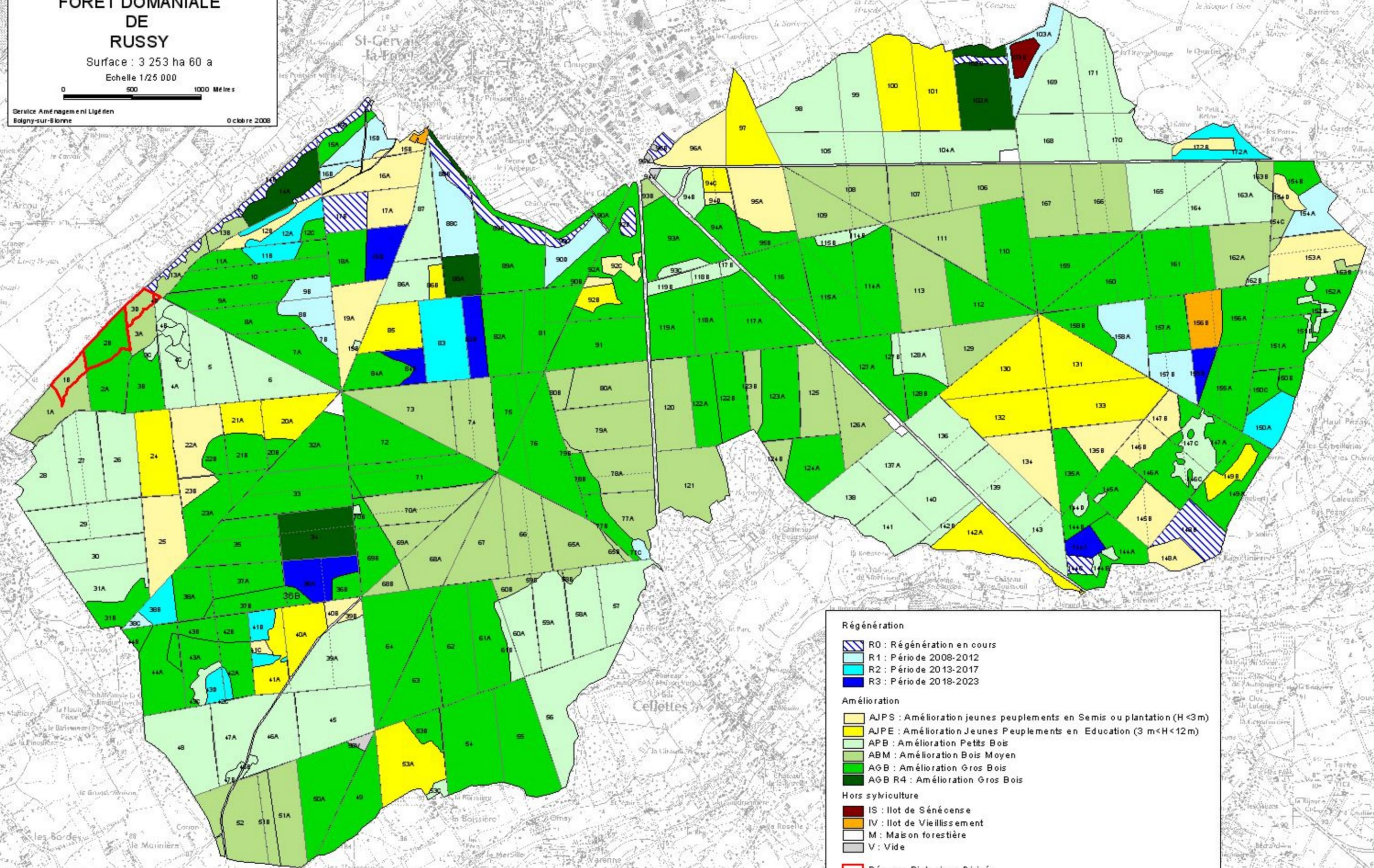
Echelle 1/25 000

0 500 1000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Bagny-sur-Bienne

0 octobre 2008

CARTE D'AMENAGEMENT 2008-2023



- Régénération**
- R0 : Régénération en cours
 - R1 : Période 2008-2012
 - R2 : Période 2013-2017
 - R3 : Période 2018-2023
- Amélioration**
- AJPS : Amélioration Jeunes peuplements en Semis ou plantation (H < 3m)
 - AJPE : Amélioration Jeunes Peuplements en Education (3 m < H < 12m)
 - APB : Amélioration Petits Bois
 - ABM : Amélioration Bois Moyen
 - AGB : Amélioration Gros Bois
 - AGB R4 : Amélioration Gros Bois
- Hors sylviculture**
- IS : Ilot de Sénécense
 - IV : Ilot de Vieillessement
 - M : Maison forestière
 - V : Vide
- Réserve Biologique Dirigée**

2.2.1.4 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

La surface de production représente 275 unités de gestion pour 3 246,85 ha. Elles sont classées en 3 groupes :

✓ un groupe de régénération en futaie régulière (R) pour 244,01 ha et 40 unités de gestion –UG. Outre les régénérations en cours à terminer, il est décomposé en trois périodes quinquennales en fonction de l'ouverture des parcelles :

			CODE PEUPLEMENT et surface SIG							nombre d'UG	surface à terminer	surface à ouvrir	
classmt	parcelle	UG	CCHE5	CCHE6	CCHER	FA.R5	FCHE5	FCHER	FP.S4	Total			
R0 Régénération en cours	13	B						3,11		3,11	1		
	14	B						4,66		4,66	1		
	15	C						2,42		2,42	1		
	17	B			8,38					8,38	1		
	88	B						3,81		3,81	1		
	89	B						5,14		5,14	1		
	90	C						1,8		1,8	1		
	92	D						2,05		2,05	1		
	96	B						1,96		1,96	1		
	102	B						2,05		2,05	1		
	144	C						2,41		2,41	1		
148	B						11,41		11,41	1			
Somme R0			0	0	8,38	0	0	40,82	0	49,2	12	49,2	
R1 Régénération 1 ^{ère} période 2008-2012	7	B					2,41			2,41	1		
	8	B					6,39			6,39	1		
	9	B					4,66			4,66	1		
	15	D					7,93			7,93	1		
	16	B					1,77			1,77	1		
	38	C						1,36		1,36	1		
	77	C				1,32				1,32	1		
	88	C					14,44			14,44	1		
	90	D					8,54			8,54	1		
	103	A	9,22							9,22	1		
	154	A					9,39			9,39	1		
	157	B					9,23			9,23	1		
158	A					13,44			13,44	1			
Somme R1			9,22	0	0	1,32	78,2	0	1,36	90,1	13	90,1	
R2 Régénération 2 ^{ème} période 2013-2017	11	B					4,61			4,61	1		
	12	A					7,76			7,76	1		
	38	B					5,73			5,73	1		
	41	B	5,23							5,23	1		
	42	B					1,14			1,14	1		
	43	C					2,83			2,83	1		
	83	U	18,75							18,75	1		
	150	A					9,16			9,16	1		
172	A		8,42						8,42	1			
Somme R2			23,98	8,42	0	0	31,23	0	0	63,63	9	63,63	
R3 Régénération 3 ^{ème} période 2018-2022	18	B					8,56			8,56	1		
	36	A					11,81			11,81	1		
	82	B	8,06							8,06	1		
	84	B	4,41							4,41	1		
	144	D					4,25			4,25	1		
	155	B					3,99			3,99	1		
Somme R3			12,47	0	0	0	28,61	0	0	41,08	6	41,08	
Total	REGE		45,67	8,42	8,38	1,32	138,04	40,82	1,36	244,01	40	139,3	194,81

✓ un ensemble de groupes d'amélioration (A) en futaie régulière pour 2998,98 ha et 234 unités de gestion –UG- dont l'îlot de vieillissement. Il est décomposé comme suit:

classmt	parcelle	UG*	CODE PEUP	Surface SIG	nombre d'UG
AGB Amélioration Gros Bois	14	A	CCHE5	12	1
	15	A	FCHE5	4,8	1
	18	A	CCHE5	10,34	1
	33	U	FCHE5	23,47	1
	34	U	FCHE5	19,17	1
	35	U	FCHE5	18,79	1
	42	A	CCHE5/FCHE5	12,58	1
	43	A	CCHE5/FCHE5	11,81	1
	44	U	FCHE5/CCHE5	20,28	1
	69	B	FCHE5	9,81	1
	70	B	FCHE5	2,54	1
	88	A	FCHE5	9,18	1
	89	A	CCHE5	22,86	1
	90	A	FCHE5	5,85	1
	102	A	FCHE5	21,54	1
	144	A	FCHE5/CCHE4	16,43	1
	150	B	FCHE5/CCHE5	7,98	1
157	A	FCHE5	12,08	1	
Somme AGB				241,51	18
ABM Amélioration Bois Moyens	1	A	FCHE3	12,57	1
		B	FCHE3	3,48	1
	2	A	FCHE4	10,72	1
		B	FCHE4	7,62	1
	3	A	FCHE3/FCHE4	15,07	1
		C	FCHE4	2,99	1
	4	C	FCHE3	0,18	1
	7	A	CCHE4	15,45	1
	8	A	CCHE4	11,8	1
	9	A	CCHE4	12,04	1
	10	U	CCHE4	15,82	1
	11	A	CCHE4	7,28	1
	12	C	CCHE4	2,46	1
	13	A	FCHE3/FCHE4	7,81	1
	20	B	FCHE4	2,51	1
	21	B	FCHE4	7,88	1
	22	B	FCHE4	3,92	1
	23	A	FCHE4	15,06	1
	31	B	CCHE4	7,72	1
	32	A	FCHE4	14,77	1
	36	B	CCHE4	5,41	1
	37	U	CCHE4/FCHE4	18,75	1
	38	A	CCHE4/FCHE4	10,18	1
49	U	FCHE4	15,97	1	
50	A	FCHE3	22,67	1	
51	U	FCHE4/FCHE3	20,68	1	
52	U	FCHE3	21,55	1	

classmt	parcelle	UG*	CODE PEUP	Surface SIG	nombre d'UG
ABM (suite) Amélioration Bois Moyens	53	B	FCHE4	5	1
	54	U	FCHE4	26,24	1
	55	U	FCHE4	25,48	1
	58	B	FCHE4	1	1
	59	B	FCHE4	0,47	1
	60	B	FCHE4	3,24	1
	61	A	FCHE4	17,16	1
	62	U	FCHE4	22,22	1
	63	U	FCHE4	17,11	1
	64	U	FCHE4	28,93	1
	65	A	FCHE3	17,72	1
		B	FCHE4	0,98	1
	66	U	FCHE3	19,46	1
	67	U	FCHE3	18,95	1
	68	A	FCHE3	18,93	1
		B	FCHE4	3,68	1
	69	A	FCHE3	6,29	1
	70	A	FCHE3	15,58	1
	71	U	FCHE4/FCHE5	22,07	1
	72	U	FCHE4	22,12	1
	73	U	FCHE4	20,17	1
	74	U	FCHE4	17,84	1
	75	U	FCHE3	12,92	1
	76	U	FCHE4	29,47	1
	77	A	FCHE3	10,74	1
		B	FCHE4	6,35	1
	78	A	FCHE3	14,23	1
		B	FCHE4	3,82	1
	79	U	FCHE3/FCHE4	21,03	1
	80	U	FCHE3/FCHE4	20,68	1
	81	U	FCHE4	17,72	1
	82	A	CCHE4	16,6	1
	84	A	CCHE4	9,82	1
	90	B	FCHE4	5,17	1
	91	U	FCHE4	21,81	1
	92	A	FCHE4	18,61	1
	93	U	FCHE3/FCHE2/FCHE4	24,36	1
	94	A	FCHE4	7,93	1
	95	B	FCHE4	5,54	1
	106	U	FCHE3	15,17	1
	110	U	FCHE4	23,04	1
	111	U	FCHE3	20,3	1
112	U	FCHE4	15,22	1	
113	U	FCHE3	22,8	1	
114	A	FCHE4	21,66	1	
115	A	FCHE4	23,92	1	
116	U	FCHE4	18,23	1	
117	A	FCHE4	22,61	1	
118	A	FCHE3	12,32	1	
119	A	FCHE3	15,74	1	
120	U	FCHE3	18,33	1	
121	U	FCHE3	22,09	1	
122	U	FCHE3/FCHE4	25,6	1	

classmt	parcelle	UG*	CODE PEUP	Surface SIG	nombre d'UG
ABM (suite) Amélioration Bois Moyens	123	U	FCHE3/FCHE4	24,64	1
	124	U	FCHE3/FCHE4	18,3	1
	125	U	FCHE3	16,44	1
	126	A	FCHE3	18	1
	127	A	FCHE4	17,39	1
	128	B	FCHE4	5,88	1
	129	U	FCHE3	15,8	1
	135	A	CCHE4	11,39	1
	145	A	CCHE4	10,57	1
	146	A	CCHE4	10,63	1
	147	A	CCHE4	8,04	1
	149	A	FCHE4	12,35	1
	151	A	CCHE4	15,56	1
	152	A	CCHE4	14,37	1
	153	B	FCHE4	1,6	1
	154	B	CCHE4/FCHE4	9,07	1
	155	A	CCHE4	17,92	1
	156	A	CCHE4	12,69	1
	158	B	FCHE4	8,35	1
	159	U	FCHE4	22,5	1
160	U	FCHE4	20,01	1	
161	U	FCHE4	23,09	1	
162	U	FCHE3/FCHE2	18,85	1	
163	B	CCHE4	2,2	1	
166	U	FCHE3	19,93	1	
167	U	FCHE3	19,05	1	
Somme ABM				1521,45	106
APB Amélioration Petits Bois	3	B	FP.S2	1,04	1
	4	A	CCHE2/FCHE2/FCHE3	14,51	1
		B	FP.L2/FP.S2	2,73	1
	5	U	CCHE2	17,41	1
	6	U	CCHE2	19,23	1
	19	U	FCHE2	0,31	1
	26	U	FCHE1	16,44	1
	27	U	FCHE1	16,77	1
	28	U	FCHE1	15,88	1
	29	U	FCHE1	19,95	1
	30	U	FCHE1	14,58	1
	31	A	FCHE1	11,6	1
	39	A	FCHE1	21,16	1
	43	B	FDOU2	2,7	1
	45	U	FCHE1	22,35	1
	46	A	FCHE1	14,29	1
		B	FP.L2	0,78	1
	47	A	FCHE1	16,78	1
		B	FP.L2	0,97	1
	48	U	FCHE2	22,83	1
53	C	FA.R1	1,28	1	
56	U	FCHE1	26,13	1	
57	U	FCHE2	15,71	1	
58	A	FCHE1	14,39	1	
59	A	FCHE1	15,37	1	
60	A	FCHE1	11,76	1	

classmt	parcelle	UG*	CODE PEUP	Surface SIG	nombre d'UG
ABP (suite) Amélioration Petits Bois	61	B	FCHE1	3,19	1
	70	C	FAPP1	0,35	1
	86	A	FCHE1	10,07	1
	87	U	FCHE1	13,56	1
	94	B	FCHE2	7,68	1
	98	U	FCHE1	20,93	1
	99	U	FCHE1	15,63	1
	104	A	FCHE2	21,28	1
	105	U	FCHE2	18,46	1
	107	U	FCHE2	16,04	1
	108	U	FCHE2	16,54	1
	109	U	FCHE2	16,98	1
	114	B	FCHE2	1,35	1
	115	B	FCHE2	2,26	1
	117	B	FCHE2	1,32	1
	118	B	FCHE2	2,43	1
	119	B	FCHE2	3,33	1
	127	B	FCHE2	1,91	1
	128	A	FCHE2	10,26	1
	136	U	FCHE1	16,28	1
	137	A	FCHE1	13,94	1
	138	U	FCHE1	15,03	1
	139	U	FCHE1	17,1	1
	140	U	FCHE2	15,88	1
	141	U	FCHE2	12,25	1
	142	B	FCHE2	3,29	1
	143	U	FCHE2	12,54	1
	144	B	FP.L2/FP.S2	2,9	1
	145	C	FP.L2	0,36	1
	146	C	FP.L2	3,61	1
	147	C	FP.L2	6,65	1
	151	B	FP.S1	1,86	1
	152	B	FP.L2	1,88	1
163	A	FCHE2	13	1	
164	U	FCHE2	13,41	1	
165	U	FCHE2	19,48	1	
168	U	FCHE1	17,23	1	
169	U	FCHE2	19,27	1	
170	U	FCHE1	16,41	1	
171	U	FCHE1	18,34	1	
Somme APB				761,23	66
AJPE Amélioration Jeunes Peuplements (Stade Education)	20	A	FCHEE	12,42	1
	21	A	FCHEE	6,9	1
	24	U	FCHEE	16,54	1
	40	A	FCHEE	10,84	1
	41	A	FCHEE	8,48	1
	53	A	FCHEE	20,58	1
	85	U	FCHEE	13,22	1
	86	B	FCHEE	2,69	1
	92	B	FAFPE	4,28	1
	94	C	FCHEE	3,32	1
	97	U	FCHEE	16,13	1
100	U	FCHEE	19,26	1	

classmt	parcelle	UG*	CODE PEUP	Surface SIG	nombre d'UG
AJPE (suite)	101	U	FCHEE	17,83	1
	130	U	FCHEE	22,48	1
	131	U	FCHEE	20,3	1
	132	U	FCHEE	18,77	1
	133	U	FCHEE	23,44	1
	142	A	FCHEE	16,64	1
	149	B	FAFPE	5,85	1
Somme AJPE				259,97	19
AJPS Amélioration Jeunes Peuplements (Stade Semis)	12	B	FCHE5	5,23	1
	15	B	FCHE5	2,84	1
	16	A	FCHE5	14,93	1
	17	A	FCHE5	9,13	1
	19	U	FCHEE	15,12	1
	22	A	FCHE5	14,73	1
	23	B	FCHE5	3,73	1
	25	U	FCHE5	17,4	1
	39	B	FCHE5	1,35	1
	40	B	FCHE5	2,6	1
	41	A	FCHE5	1,22	1
	92	C	FAFPS	4,6	1
	94	D	FCHE5	1,89	1
	95	A	FCHE5	17,97	1
	96	A	FCHE5	12,14	1
	134	U	FCHE5	15,78	1
	135	B	FCHE5	9,9	1
	145	B	FCHE5	10,94	1
	146	B	FCHE5	6,7	1
	147	B	FCHE5	5,32	1
148	A	FCHE5	6,15	1	
153	A	FCHE5	18,44	1	
154	C	FCHE5	3,08	1	
172	B	FCHE5	3,48	1	
Somme AJPS				204,67	24
Ilot de Vieillessement	156	B	FCHE5	10,15	1
Somme IV				10,15	1
total	AMEL			2998,98	234

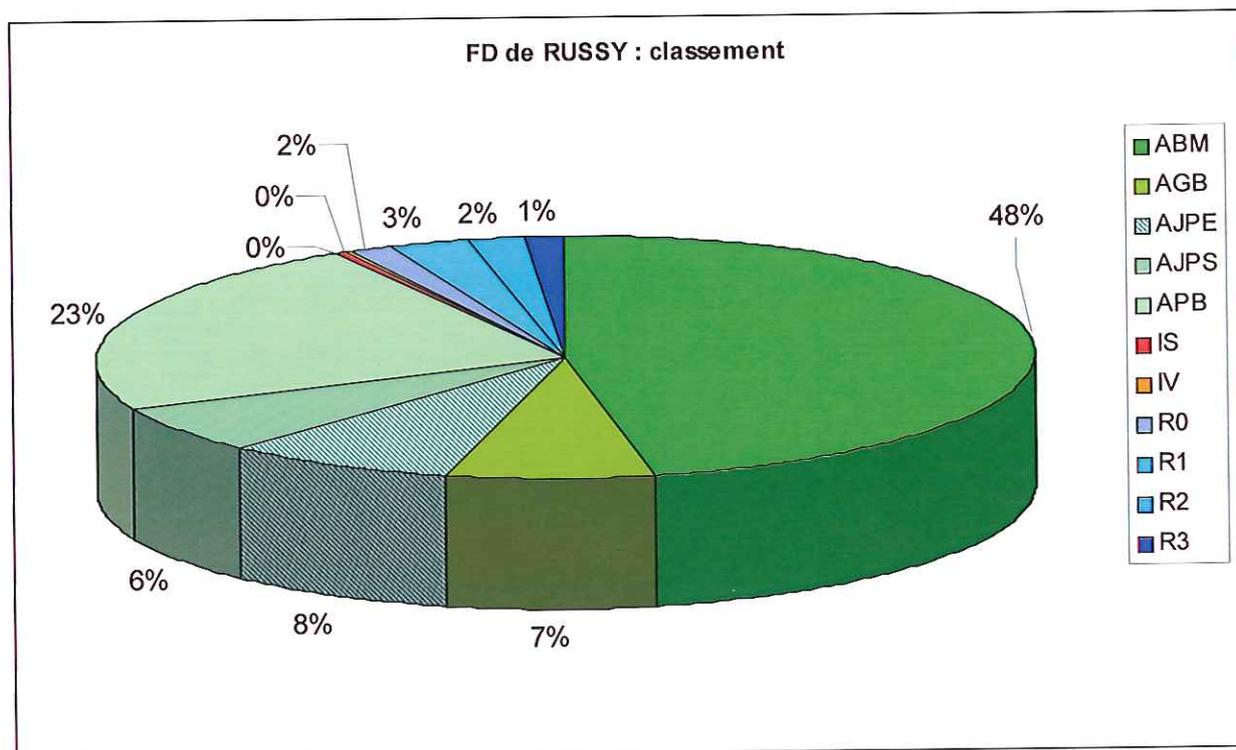
* les UG affectées de la lettre U représentent des parcelles entières

Afin d'assurer une continuité des ouvertures en régénération à l'issue de cet aménagement, les 5 unités de gestion suivantes identifiées : 14A- 34- 88A- 102A- seraient à régénérer en priorité.

✓ l'îlot de sénescence pour la parcelle 103B pour 3,86 ha. A terme les parcelles 90A ou B, 81, ou 88A, actuellement classées en amélioration gros bois, pourraient être retenues comme îlots de sénescence lors des aménagements futurs.

Dans ces différents groupes, l'essence objectif à long terme est unique : le chêne sessile.

L'histogramme suivant récapitule le classement et la part respective des groupes :



2.3 – ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE BOIS

2.3.1 LIMITES PERIMETRALES ET PARCELLAIRE

Les gestionnaires locaux et le service spécialisé en charge du foncier, traiteront le dossier d'appartenance des chemins ruraux mentionnés au 1.1 dès le début de cet aménagement. Les bornes manquantes seront d'autre part remplacées.

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Travaux de maintenance</i>	2500	1000

2.3.2 COUPES

- Etat d'assiette

GROUPE DE REGENERATION

Les parcelles engagées au cours du précédent aménagement sont à terminer dans la première période.

Les parcelles les plus riches à entamer en dernière période d'aménagement, sont parcourues par une coupe préparatoire en première période.

Coupes préparatoires à la régénération

Parcelles- UG	Surfaces SIG (ha)	Codification peuplement	Année indicative
82B	8,06	CCHE5	2011
84B	4,41	CCHE5	2012
155B	3,99	FCHE5	2012

Parcelles en cours de régénération: R0

A terminer dans les 5 premières années de l'aménagement :

Parcelles- UG	Surfaces SIG (ha)	Codification peuplement	Itinéraires technique de travaux sylvicoles
13C B	3,11	FCHER	1CHX4
14B	4,66	FCHER	1CHX4
15C	2,42	FCHER	1CHX4
17B	8,38	CCHER	1CHX4
88B	3,81	FCHER	1CHX4
89B	5,14	FCHER	1CHX4
90C	1,80	FCHER	1CHX4
92D	2,05	FCHER	1CHX4
96B	1,96	FCHER	1CHX1
102B	2,05	FCHER	1CHX4
144C	2,41	FCHER	1CHX1
148B	11,41	FCHER	1CHX4
TOTAL	49,20		

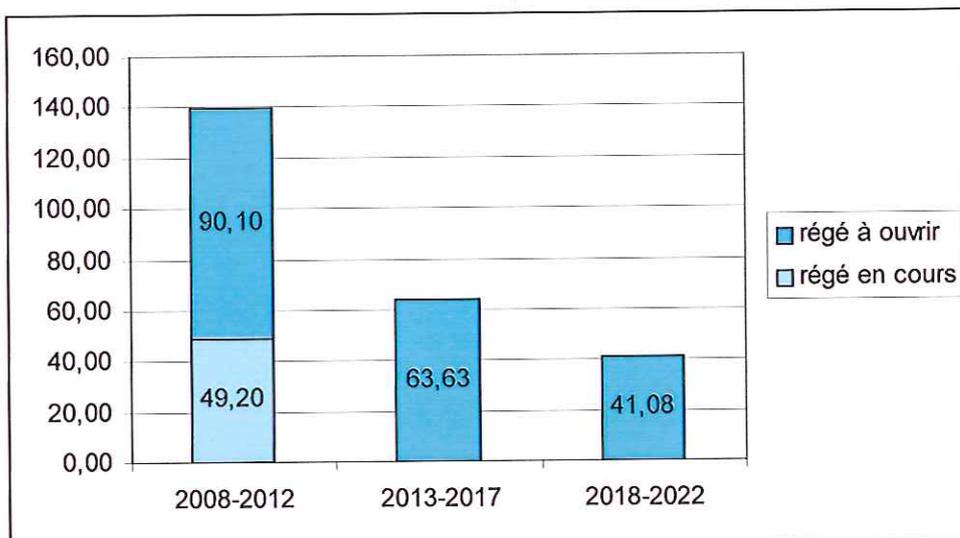
Parcelles à ouvrir: R1+R2+R3

Période d'ouverture	Parcelles- UG	Surfaces SIG (ha)	Codification peuplement	Itinéraires technique de travaux sylvicoles
R1 Régénération 1 ^{ère} période 2008-2012	7B	2,41	FCHE5	1CHX1
	8B	6,39	FCHE5	1CHX1
	9B	4,66	FCHE5	1CHX1
	15D	7,93	FCHE5	1CHX4
	16B	1,77	FCHE5	1CHX4
	38C	1,36	FP.S4	1CHX1
	77C	1,32	FA.R5	1CHX4
	88C	14,44	FCHE5	1CHX4
	90D	8,54	FCHE5	1CHX4
	103A	9,22	CCHE5	1CHX4
	154A	9,39	FCHE5	1CHX1
	157B	9,23	FCHE5	1CHX4
	158A	13,44	FCHE5	1CHX4
	Sous total	90,10		
R2 Régénération 2 ^{ème} période 2013-2017	11B	4,61	FCHE5	1CHX1
	12A	7,76	FCHE5	1CHX1
	38B	5,73	FCHE5	1CHX1
	41B	5,23	CCHE5	1CHX1
	42B	1,14	FCHE5	1CHX1
	43C	2,83	FCHE5	1CHX1
	83U	18,75	CCHE5	1CHX1
	150A	9,16	FCHE5	1CHX4
	172A	8,42	CCHE6	1CHX4
	Sous total	63,63		
R3 Régénération 3 ^{ème} période 2018-2022	18B	8,56	FCHE5	1CHX1
	36A	11,81	FCHE5	1CHX1
	82B	8,06	CCHE5	1CHX4
	84B	4,41	CCHE5	1CHX1
	144D	4,25	FCHE5	1CHX1
	155B	3,99	FCHE5	1CHX4
	Sous total	41,08		
	TOTAL	194,81		

* les UG affectées de la lettre U représentent des parcelles entières

Les surfaces à ouvrir représentent 194,81 ha : la possibilité est donc fixée à 13ha/an.

L'histogramme d'ouverture des parcelles du groupe de régénération vise à assurer une continuité des récoltes. Le dégradé des ouvertures quinquennales permet un approvisionnement régulier en vue d'arriver en fin d'aménagement à un stock de parcelles en cours de régénération sensiblement égal à la moyenne des ouvertures quinquennales.



Les volumes à récolter sont estimés :

- pour les parcelles en cours de régénération à partir des inventaires en plein réalisés en 2007 et par application d'un coefficient de transformation FH de 14,43 selon la formule $V = G \times FH$, soit 11 330 m³.
- pour les parcelles à ouvrir à partir des inventaires statistiques réalisés fin 2006-début 2007, et par application de coefficients de transformation FH - 14,43 pour les feuillus - 8,56 pour les pins sylvestres - 10,85 pour les autres résineux - selon la même formule. Il est considéré que l'intégralité des volumes est récoltée au cours de l'aménagement pour les parcelles de 1^{ère} période, 75% pour les parcelles de 2^{ème} période, 50% pour les parcelles de 3^{ème} période. Cela représente 60 900 m³.

Volume commercial total à récolter : 72 230m³

- soit 4 620 m² de surface terrière -

Répartis en 49 790 m³ grume, 5 840 m³ de taillis et 16 600 m³ houppiers.

Le détail des prévisions de récolte et des inventaires des parcelles du groupe de régénération figure en annexe 13.

- Règles de culture :

L'apparition quasi annuelle de semis de chêne sessile permet des mises enensemencement régulières : les coupes sont assises par contenance, seule la date correspondant à la coupe d'ensemencement figure à l'état d'assiette indicatif. Les autres coupes – secondaires – définitives - sont arrêtées par le service gestionnaire en fonction de l'état d'avancement des régénérations - rotation de 3 à 5ans en moyenne.

Les directives du guide de sylviculture des chênaies atlantiques s'appliquent pleinement, notamment celles ayant trait aux durées maximales de régénération.

GROUPE D'AMELIORATION

Les coupes composant le groupe d'amélioration sont divisées en cinq sous groupes :

Les améliorations de jeunes peuplements - AJP – (au stade semis AJPS ou éducation AJPE). Ces derniers voient conformément aux guides de sylviculture de la chênaie atlantique, un dépressage à une hauteur moyenne de 6 mètres suivi d'éclaircies à la rotation de six ans pendant la période d'application de l'aménagement.

Les améliorations de peuplements à dominante petits bois – APB (catégories de diamètres 10/15/20/25). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 8 ans .

Les améliorations de peuplements à dominante bois moyens – ABM (catégories de diamètres 30/35/40/45). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 8 ans (peuplements d'âge moyen < à 100 ans) ou de 10 ans (peuplements d'âge moyen > à 100 ans).

Les améliorations de peuplements à dominante gros bois – AGB (catégories de diamètres 50 et+). Ces peuplements sont parcourus par des coupes d'éclaircie à la rotation de 10 ans. Le maintien maximal d'arbres morts et le non démantèlement des houppiers est préconisé dans les parcelles 90A ou B, 81, ou 88A susceptibles d'être retenues comme îlots de sénescence lors des aménagements futurs.

L'amélioration des peuplements constituant l'îlot de vieillissement -IV. Cette partie de parcelle bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé au-delà de l'âge optimal d'exploitabilité. Elle est donc parcourue par une coupe d'amélioration normale, avec pour objectif le prolongement maximum des peuplements compte tenu de leur intérêt écologique, paysager voire esthétique.

L'îlot de sénescence - IS – n'est pas parcouru mais laissé en l'état. L'objectif est le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres -cavités, troncs en décomposition.... Il constitue une surface hors sylviculture.

Un état d'assiette annualisé est présenté ci-après. Il comporte pour chaque unité de gestion, la série à laquelle elle est rattachée, pour celles inventoriées (bloc1) le nombre de tiges/ha et la surface terrière/ha recensée, le classement, le dernier passage en coupe impliquant l'ordre de passage à venir en fonction de la rotation, la surface totale qui est parcourue pour au cours de cet aménagement.

Pour permettre un meilleur étalement des recettes, le passage en coupe de quelques unités de gestion est anticipé ou retardé d'un an (exceptionnellement deux). Les passages en coupe des unités de gestion de la 2^{ème} série sont regroupés. Le gestionnaire pourra lisser les surfaces à parcourir et donc les volumes à réaliser en fonction des différents modes de commercialisation et des produits à récolter.

Parc.	UG*	Surf. SIG	CODE PEUP	série	NT	G/h a	class mt	dernier passage en coupe	Rotat. 6-8 ans	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
30	U	14,58	FCHE1	1			APB	2006	8						11,6	14,58								14,58	29,16
31	A	11,6	FCHE1	1			APB	2005	8						11,6								11,6		23,2
31	B	7,72	CCHE4	1	139	23	ABM	2005	10								7,72								7,72
32	A	14,77	FCHE4	1	122	21	ABM	2006	10								14,77								14,77
33	U	23,47	FCHE5	1	95	18	AGB	2006	10								23,47								23,47
34	U	19,17	FCHE5	1	93	21	AGB	2006	10								19,17								19,17
35	U	18,79	FCHE5	1	111	23	AGB	1999/2008	10								18,79								37,58
36	B	5,41	CCHE4	1	168	21	ABM	2007	10								5,41								5,41
37	U	18,75	CCHE4/FCHE4	1	134	22	ABM	2002	10								18,75								37,5
38	A	10,18	CCHE4/FCHE4	1	139	23	ABM	2004	10								10,18								10,18
39	A	21,16	FCHE1	1			APB	2000	8		21,16														42,32
40	A	10,84	FCHEE	1			AJPE		6								10,84								10,84
41	A	8,48	FCHEE	1			AJPE		6								8,48								8,48
42	A	12,58	CCHE5/FCHE5	1	118	20	AGB	2002	10								12,58								25,16
43	A	11,81	CCHE5/FCHE5	1	128	21	AGB	2002	10								11,81								23,62
43	B	2,7	FDOU2	1			APB	2002	8								2,7								5,4
44	U	20,28	FCHE5/CCHE5	1	112	24	AGB	2003	10								20,28								20,28
45	U	22,35	FCHE1	1			APB	2002	8								22,35								44,7
46	U	14,29	FCHE1	1			APB	2003	8								14,29								28,58
46	B	0,78	FP.L2	1			APB	2001	8								0,78								1,56
47	A	16,78	FCHE1	1			APB	ajourné 2002	8								16,78								33,56
47	B	0,97	FP.L2	1			APB	2002	8								0,97								1,94
48	U	22,83	FCHE2	1			APB	2001	8								22,83								45,66
49	U	15,97	FCHE4	1			ABM	2007	10								15,97								15,97
50	A	22,67	FCHE3	1	178	24	ABM	1999/2008	10								22,67								45,34
51	U	20,68	FCHE4/FCHE3	1	156	16	ABM	1999/2008	10								20,68								41,36
52	U	21,55	FCHE3	1	203	16	ABM	2004	8								21,55								21,55
53	A	20,58	FCHEE	1			ABM	2007	8								20,58								20,58
53	B	5	FCHE4	1	160	19	AJPE	2002	6								5								10
53	C	1,28	FAR1	1			ABM	2002	8								1,28								2,56
54	U	26,24	FCHE4	1	152	23	APB	2002	10								26,24								52,48
55	U	25,48	FCHE4	1	160	23	ABM	2003	10								25,48								50,96
56	U	26,13	FCHE1	1			APB	ajourné 2002	8								26,13								52,26
57	U	15,71	FCHE2	1			APB	2005	8								15,71								31,42
58	A	14,39	FCHE1	1			APB	2003	8								14,39								28,78
58	B	1	FCHE4	1			ABM	2006	10								1								1
59	A	15,37	FCHE1	1			APB	2003	8								15,37								30,74
59	B	0,47	FCHE4	1			ABM	2006	10								0,47								0,47

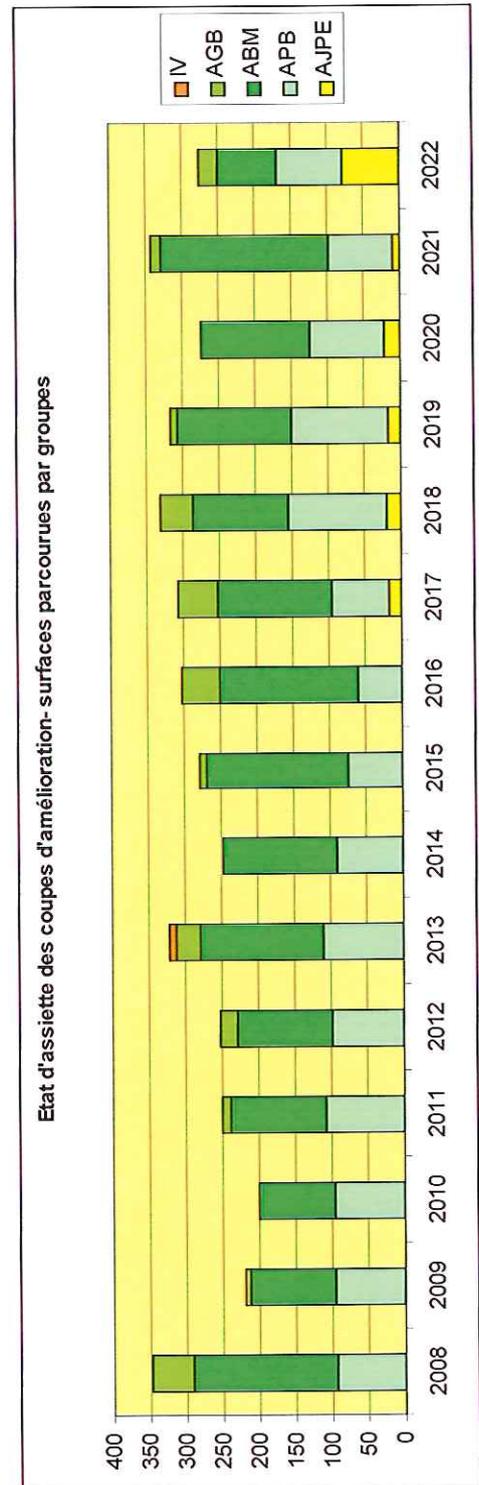
Parc.	UG*	Surf. SIG	CODE PEUP	série	NT	G/h a	class mt	demier passage en coupe	Rotat. 6 - 8 - 10 ans	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
60	A	11,76	FCHE1	1			APB	2007	8								11,76								11,76
60	B	3,24	FCHE4	1			ABM	2006	10								3,24								3,24
61	A	17,16	FCHE4	1	186	26	ABM	2007	10								17,16								17,16
61	B	3,19	FCHE1	1			APB	2002/2008	8	3,19							3,19								6,38
62	U	22,22	FCHE4	1	158	21	ABM	2006	10								22,22								22,22
63	U	17,11	FCHE4	1	187	24	ABM	1999/2008	10	17,11							17,11								34,22
64	U	28,93	FCHE4	1	155	23	ABM	2000	10		28,93										28,93				57,86
65	A	17,72	FCHE3	1			ABM	2004	8					17,72								17,72			35,44
65	B	0,98	FCHE4	1			ABM	2004	10							0,98									0,98
66	U	19,46	FCHE3	1			ABM	2005	8														19,46		38,92
67	U	18,95	FCHE3	1			ABM	2006	8															18,95	37,9
68	A	18,93	FCHE3	1			ABM	2007	10										18,93						18,93
68	B	3,68	FCHE4	1			ABM	2007	10										3,68						3,68
69	A	6,29	FCHE3	1			ABM	2003	10						6,29										6,29
69	B	9,81	FCHE5	1	122	22	AGB	2003	10						9,81										9,81
70	A	15,58	FCHE3	1			ABM	2003	10						15,58										15,58
70	B	2,54	FCHE5	1			AGB	2003	10						2,54										2,54
71	U	22,07	FCHE4/FCHE5	1	142	21	ABM	2004	8						22,07										44,14
72	U	22,12	FCHE4	1	167	23	ABM	2005	10										22,12						22,12
73	U	20,17	FCHE4	1			ABM	2006	10										20,17						20,17
74	U	17,84	FCHE4	1			ABM	2006	10																17,84
75	U	12,92	FCHE3	1			ABM	2007	10																12,92
76	U	29,47	FCHE4	1			ABM	1998/2008	10	29,47															58,94
77	A	10,74	FCHE3	1			ABM	2004	10																10,74
77	B	6,35	FCHE4	1	116	19	ABM	2004	10																6,35
78	A	14,23	FCHE3	1			ABM	2004	8																28,46
78	B	3,82	FCHE4	1	172	22	ABM	2004	10																3,82
79	U	21,03	FCHE3/FCHE4	1			ABM	2005	8																42,06
80	U	20,68	FCHE3/FCHE4	1			ABM	2006	8																20,68
81	U	17,72	FCHE4	1	153	22	ABM	2002	10				17,72												35,44
82	A	16,6	CCHE4	1	172	24	ABM	2003	10																16,6
84	A	9,82	CCHE4	1	163	22	ABM	2004	10																9,82
85	U	13,22	FCHEE	1			AJPE		6																13,22
86	A	10,07	FCHE1	1			APB	ajourné 2002	8																20,14
86	B	2,69	FCHEE	1			AJPE		6																2,69
87	U	13,56	FCHE1	1			APB	ajourné en 2006	8																27,12
88	A	9,18	FCHE5	1	113	24	AGB	2005	10																9,18
89	A	22,86	CHEE5	1	106	22	AGB	2007	10																22,86

Parc.	UG*	Surf. SIG	CODE PEUP	série	NT	G/h a	class mt	dernier passage en coupe	Rotat. 6 - 8 - 10 ans	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
90	A	5,85	FCHE5	1	99	19	AGB	1999/2008	10	5,85										5,85					11,7
90	B	5,17	FCHE4	1	158	23	ABM	1999/2008	10	5,17									21,81	18,61					10,34
91	U	18,61	FCHE4	1	109	15	ABM	2006	10																21,81
92	A	4,28	FCHE4	1	151	20	ABM	2007	10													4,28			18,61
92	B	4,28	FAFPE	1			AJPE		6																4,28
93	U	24,36	FCHE3/FCHE2 /FCHE4	1			ABM	2001	10		24,36										24,36				48,72
94	A	7,93	FCHE4	1	166	21	ABM	2003	10						7,93										7,93
94	B	7,68	FCHE2	1			APB	2007	8																7,68
95	B	5,54	FCHE4	1	150	23	ABM	2003	10						5,54										5,54
98	U	20,93	FCHE1	1			APB	2005	8						20,93										41,86
99	U	15,63	FCHE1	1			APB	2005	8						15,63							20,93	15,63		31,26
100	U	19,26	FCHEE	1			AJPE	ajourné en 2006	6												19,26				19,26
101	U	17,83	FCHEE	1			AJPE	ajourné 2005	7											17,83					17,83
102	A	21,54	FCHE5	1	113	23	AGB	2007	10											21,54					21,54
104	A	21,28	FCHE2	1			APB	2002/2008	8	21,28											21,28				42,56
105	U	18,46	FCHE2	1			APB	2002	8		18,46										18,46				36,92
106	U	15,17	FCHE3	1			ABM	2001/2008	10	15,17											15,17				30,34
107	U	16,04	FCHE2	1			APB	2004	8			16,04													32,08
108	U	16,54	FCHE2	1			APB	2004	8				16,54												33,08
109	U	16,98	FCHE2	1			APB	2003	8				16,98								16,98				33,96
110	U	23,04	FCHE4	1			ABM	2000/2008	10	23,04											23,04				46,08
111	U	20,3	FCHE3	1			ABM	2001	10			20,3													40,6
112	U	15,22	FCHE4	1			ABM	2001	10			15,22													30,44
113	U	22,8	FCHE3	1			ABM	2001	10																45,6
114	A	21,66	FCHE4	1			ABM	2003	10																43,32
114	B	1,35	FCHE4	1			APB	2003	8				1,35								1,35				2,7
115	B	23,92	FCHE4	1			ABM	2004	10																23,92
115	B	2,26	FCHE2	1			APB	2004	8				2,26								2,26				4,52
116	U	18,23	FCHE4	1	121	19	ABM	2005	10																18,23
117	A	22,61	FCHE4	1	168	20	ABM	2003	10																22,61
117	B	1,32	FCHE2	1			APB	2007	8																1,32
118	A	12,32	FCHE3	1			ABM	2004	10																12,32
118	B	2,43	FCHE2	1			APB	2007	8																2,43
119	B	15,74	FCHE3	1			ABM	2005	10																15,74
119	B	3,33	FCHE2	1			APB	2007	8																3,33
120	U	18,33	FCHE3	1			ABM	2006	10																18,33
121	U	22,09	FCHE3	1			ABM	2007	10																22,09
																									21,66

Parc.	UG*	Surf. SIG	CODE PEUP	série	NT	G/h a	class mt	dernier passage en coupe	Rotat. 6 - 8 - 10 ans	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
122	U	25,6	FCHE3/FCHE4	1	128	18	ABM	2007	10										25,6						25,6
123	U	24,64	FCHE3/FCHE4	1			ABM	1998/2008	10	24,64			18,3							25,6	24,64				49,28
124	U	18,3	FCHE3/FCHE4	1			ABM	2002	10			16,44											18,3		49,28
125	U	16,44	FCHE3	1			ABM	2003	8			16,44										16,44			32,88
126	A	18	FCHE3	1			ABM	2004	8			17,39		18								18			36
127	A	17,39	FCHE4	1	168	20	ABM	2001	10			17,39							17,39						34,78
127	B	1,91	FCHE2	1			APB	2001	8		1,91									1,91					3,82
128	A	10,26	FCHE2	1			APB	2006	8															10,26	20,52
128	B	5,88	FCHE4	1	116	19	ABM	2006	10										5,88						5,88
129	U	15,8	FCHE3	1			ABM	2007	8																15,8
130	U	22,48	FCHEE	1			AJPE		6																22,48
135	U	11,39	CCHE4	1	198	25	ABM	2004	10																11,39
136	U	16,28	FCHE1	1			APB	2000	8											16,28					11,39
137	A	13,94	FCHE1	1			APB	2001/2008	8	13,94											13,94				32,56
138	U	15,03	FCHE1	1			APB	2002	8			15,03									15,03				27,88
139	U	17,1	FCHE1	1			APB	2004	8																30,06
140	U	15,88	FCHE2	1			APB	2004	8																34,2
141	U	12,25	FCHE2	1			APB	2005	8																31,76
142	U	3,29	FCHE2	1			APB	2005	8																24,5
143	B	12,54	FCHE2	1			APB	2006	8																6,58
144	A	16,43	FCHE5/CCHE4	1	100	22	AGB	1998/2008	10	16,43		2,9													25,08
144	B	2,9	FP.L2/FP.S2	1			APB	2003	8			2,9													32,86
145	A	10,57	CCHE4	1	180	28	ABM	2001/2008	10	10,57										10,57					5,8
145	C	0,36	FP.L2	1			APB	2003	8			0,36													21,14
146	A	10,63	CCHE4	1	213	27	ABM	1999	10												10,63				0,72
146	C	3,61	FP.L2	1			APB	2003	8		10,63	3,61													21,26
147	A	8,04	CCHE4	1	206	26	ABM	2001	10		8,04	6,65									8,04				7,22
147	C	6,65	FP.L2	1			APB	2003	8			6,65									6,65				16,08
149	A	12,35	FCHE4	1	119	19	ABM	2004	10																13,3
149	B	5,85	FAPE	1			AJPE		6																12,35
150	B	7,98	FCHE5/CCHE5	1	152	27	AGB	2001	10		7,98														5,85
151	A	15,56	CCHE4	1	160	20	ABM	2001	10			15,56													15,96
151	B	1,86	FP.S1	1			APB	2003	8			1,86													31,12
152	A	14,37	CCHE4	1	117	17	ABM	2004	10																3,72
152	B	1,88	FP.L2	1			APB	2003	8			1,88													14,37
153	B	1,6	FCHE4	1			ABM	2005	10																3,76
154	B	9,07	CCHE4/FCHE4	1	122	22	ABM	2005	10																1,6
155	A	17,92	CCHE4	1	190	25	ABM	2004	10																9,07
156	A	12,69	CCHE4	1	206	25	ABM	2003	10																17,92
																									12,69

Parc. UG*	Surf. SIG	CODE PEUP	série	NT	G/h a	class mt	dernier passage en coupe	Rotat. 6 - 8 - 10 ans	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
156 B	10,15	FCHE5	1	126	28	IV	2003	10						10,15										10,15
157 A	12,08	FCHE5	1	94	22	AGB	2002	10				12,08										12,08		24,16
158 B	8,35	FCHE4	1	94	20	ABM	2006	10									8,35							8,35
159 U	22,5	FCHE4	1			ABM	2006	10									22,5							22,5
160 U	20,01	FCHE4	1			ABM	2007	10									20,01							20,01
161 U	23,09	FCHE4	1			ABM	1999/2008	10	23,09												23,09			46,18
162 U	18,85	FCHE3/FCHE2	1			ABM	2001/2008	10	18,85															37,7
163 A	13	FCHE2	1			APB	2005	8						13										26
163 B	2,2	CCHE4	1			ABM	2005	10								2,2								2,2
164 U	13,41	FCHE2	1			APB	2007	8								13,41								13,41
165 U	19,48	FCHE2	1			APB	1999/2008	8	19,48															38,96
166 U	19,93	FCHE3	1			ABM	2001	8		19,93														39,86
167 U	19,05	FCHE3	1			ABM	2002	8																38,1
168 U	17,23	FCHE1	1			APB	ajourné 2007	8																17,23
169 U	19,27	FCHE2	1			APB	2006	8						19,27										38,54
170 U	16,41	FCHE1	1			APB	2001/2008	8	16,41															32,82
171 U	18,34	FCHE1	1			APB	2001/2008	8	18,34															36,68
total	2695,36								348	219	201	251	253	322	248	278	303	308	331	316	273	342	275	4268

* les UG affectées de la lettre U représentent des parcelles entières



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total surface parcourue en ha
AJPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	19	16	21	8	79	161
APB	93	96	94	107	97	109	90	74	59	77	135	134	104	88	90	1448
ABM	198	115	106	131	132	170	158	195	190	158	131	159	149	233	82	2305
AGB	58	8	0	12	24	33	0	9	55	55	46	8	0	12	24	344
IV	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
total	348	219	201	251	253	322	248	278	303	308	331	316	273	342	275	4268

Les prévisions de récolte du groupe d'amélioration ont été établies à partir des prélèvements types estimés en 2007 par la Direction Territoriale Centre Ouest, pour chaque type de peuplement et pour chaque type de coupe rencontrée. A la surface ainsi parcourue par type, a été appliqué le prélèvement type concerné, ce dernier pouvant être réajusté régulièrement au gré des connaissances territoriales.

Les surfaces ainsi parcourues par type et les volumes espérés figurent ci-après :

CODE PEUPELEMENT	VTOT/HA = prélèvement type	Somme Sha parcourue	VTOTannuel en m ³
FCHE1	41	946	2 561
FCHE2	48	615	1 951
FCHE3	52	922	3 199
FCHE4	61	1 083	4 395
FCHE5	62	250	1 030
CCHE4	50	282	946
CCHE5	67	112	497
FP.S1	54	4	13
FP.S2	41	7	19
FP.L2	37	35	87
FDOU2	58	5	21
FA.R2	61	3	10
	total	4 264	14 730
	surface classée amélio:	2999	4,9
	unité	ha	m ³ /ha/an

Volume commercial total à récolter : 220 940 m³

- soit 20 600 m² de surface terrière -

Répartis en 179 400 m³ grume, 36 100 m³ houppiers et 5 440 m³ de taillis

- Règles de culture :

Elles figurent dans les guides de sylviculture en vigueur : chênaies atlantiques, pins de plaine.

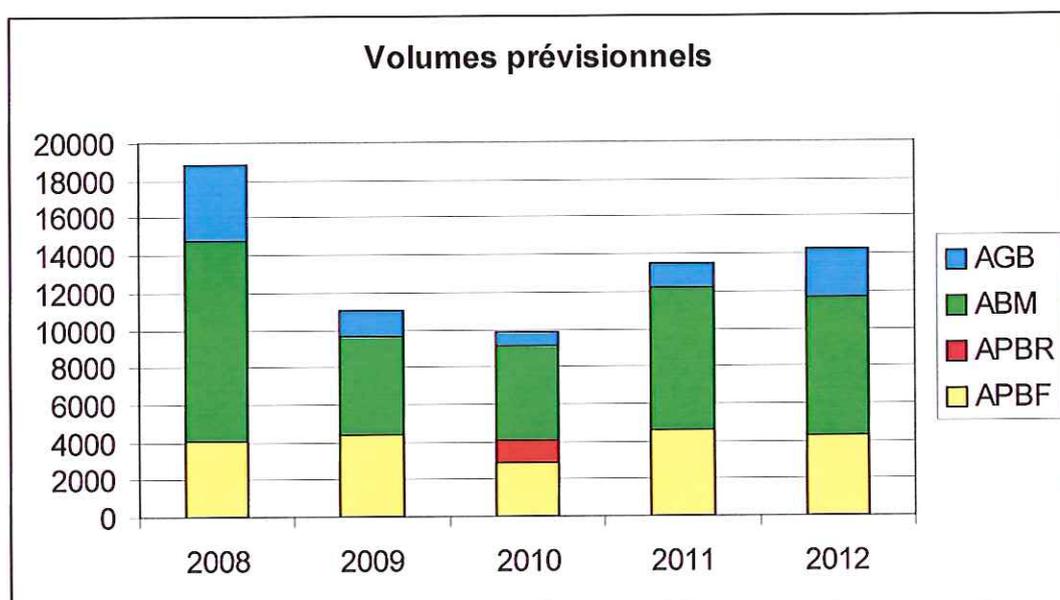
Un sous parcellaire permet de rationaliser les passages en coupe et d'éviter les oublis. Les tâches de peuplements résineux suffisamment vastes et pouvant faire l'objet d'un traitement à part entière, sont ainsi individualisées, avec un passage en coupe regroupé.

Le tableau ci après résume les volumes prévisionnels en amélioration, à récolter sur les 5 premières années en fonction des types de peuplements. Il a été appliqué des prélèvements types constatés dans la Direction territoriale sur les surfaces parcourues :

CODEPEUP	2008	2009	2010	2011	2012	total volume récolté m3
FCHE1	2 106	1 520	1 997	2 875	1 923	10 420
FCHE2	2 008	1 386	878	1 743	1 542	7 557
CCHE2	0	1 473	0	0	828	2 301
FCHE3	4 056	3 321	2 904	2 151	2 887	15 320
FCHE4	6 556	1 884	2 139	5 463	4 528	20 570
FCHE5	2 547	305	0	745	770	4 367
CCHE4	762	938	782	0	365	2 846
CCHE5	802	203	0	539	1 358	2 903
FP.S1	0	0	124	0	0	124
FP.S2	0	0	140	0	0	140
FP.L2	0	0	654	0	0	654
FDOU2	0	0	157	0	0	157
FA.R1	0	0	79	0	0	79
total V	18 837	11 029	9 855	13 516	14 201	67 438

Les types de produits sont répartis ainsi :

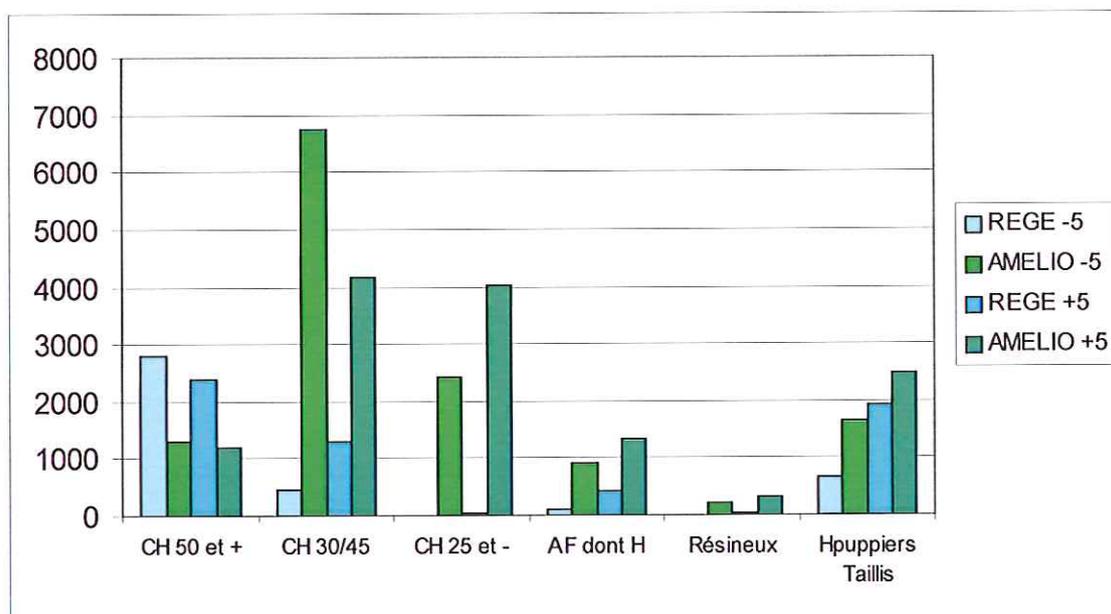
CODECOUPE	2008	2009	2010	2011	2012	total volume récolté m3
APB feuillus	4 114	4 378	2 875	4 617	4 293	20 277
APB résineux	0	0	1 155	0	0	1 155
ABM	10 613	5 205	5 043	7 614	7 415	35 890
AGB	4 111	1 446	782	1 284	2 493	10 116
	18 837	11 029	9 855	13 516	14 201	67 438



L'année 2008 est marquée par une récolte importante en gros bois suite à l'expression de besoins au niveau territorial.

La comparaison entre les 5 dernières années et les 5 premières années d'application de l'aménagement par catégories de diamètre, figure ci après:

essence	volume vendu en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années 2003-2007					volume prévisionnel au cours des 5 prochaines années 2008-2012				
	REGE	AMELIO	Récolte totale			REGE	AMELIO	Récolte totale		
	m3	m3	m3	%total	% CH	m3	m3	m3	%total	% CH
Chêne 50 et +	2 803	1 291	4 094	24	30	2 371	1 196	3 567	18	27
30/45	459	6 741	7 200	42	52	1 280	4 152	5 433	28	42
25 et -	1	2 422	2 424	14	18	36	4 014	4 050	21	31
ssTotal Chêne	3 264	10 454	13 718	80	100	3 688	9 362	13 050	67	100
Autres feuillus dont Hêtre	88	902	990	6		404	1 322	1 727	9	
Résineux	0	214	214	1		27	308	336	2	
Houppiers et taillis	671	1 656	2 327	13		1 914	2 490	4 404	22	
Total	4 023	13 226	17 249	100		6 034	13 483	19 516	100	



Les 5 premières années de l'aménagement approcheront les récoltes annuelles des 5 dernières années. Elles sont globalement comparables pour le chêne, mais avec des variations importantes entre catégories de diamètre : diminution des chênes de 50 et + et surtout des chênes de 30/45, doublement de la récolte des chênes de 25 et -.

2.3.3 TRAVAUX

2.3.3.1 Travaux dans les peuplements

Ils concernent deux catégories : les travaux dans les parcelles en régénération en cours ou à ouvrir, les travaux dans les parcelles en amélioration.

Les guides de sylviculture et les itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) en vigueur pour chaque essence constituent les règles de culture.

Pour chaque ITTS, les temps de passage basés sur les moyennes territoriales de la période 1995 à 2007, sont :

- 1CHX1 de 8 ans pour la classe 2 et de 11 ans pour la classe 3,
- 1CHX4 de 9 ans pour la classe 2 et de 12 ans pour la classe 3,
- 3CHS1 de 9 ans pour la classe 3,
- 3CHS2 de 12 ans pour la classe 3,
- 5CHX1 de 10 ans pour la classe 4 et de 13 ans pour la classe 5.

Les coûts 2008 ont été retenus pour le calcul du montant des travaux :

Si, en début d'aménagement, la parcelle ou partie de parcelle est :

- **en classe 2**, ($H < 0,8$ m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 2, et l'intégralité des montants de la classe 3,
- **en classe 3**, ($0,8$ m $<$ 3 m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 3 et l'intégralité des montants de la classe 4.
- **en classe 4**, (3 m $<$ $H <$ 6 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 4 et les $3/4$ des montants de la classe 5,
- **en classe 5**, (6 m $<$ $H <$ 12 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 5.

Les classes 2 et 3 sont des normes de régénération, les classes 4 et 5 des normes d'amélioration.

Le détail des travaux par parcelle figure en annexe 14.

⇨ Les travaux dans les parcelles en régénération acquises, en cours, ou à ouvrir :

1) Régénérations acquises issues de l'aménagement passé: cela concerne les jeunes peuplements - $H <$ 3 mètres, intégrés dans les types de peuplements FCHES et FAFPS et classés dans « **AJPS** ». Le montant des travaux s'élève à 155 700 € pour 189,55 ha parcourus, soit **10 400 €/an**.

2) Régénérations en cours issues de l'aménagement passé -classées dans « **R0** » : parties de parcelles sur lesquelles il reste encore des semenciers qui seront récoltés en début d'aménagement. Cela concerne les jeunes peuplements - $H <$ 3 mètres, intégrés dans les types de peuplements FCHER et CCHER.

Le montant des travaux s'élève à 72 200 € pour 49,20 ha parcourus, soit **4 800 €/an**.

3) Régénérations à ouvrir dans la première période de l'aménagement «R1»: cela concerne les jeunes peuplements - H < 3 mètres - faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE5, CCHE5, FP.S4 et FA.R5. Les peuplement résineux seront substitués par des peuplements feuillus. Le montant des travaux s'élève à 148 800 € pour 90,10 ha parcourus, soit **9 900 €/an**.

4) Régénérations à ouvrir dans la deuxième période de l'aménagement «R2»: cela concerne les jeunes peuplements - H < 3 mètres - faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE5, CCHE5 et CCHE6. Le montant des travaux s'élève à 69 800 € pour 63,63 ha parcourus, soit **4 700 €/an**.

5) Régénérations à ouvrir dans la troisième période de l'aménagement «R3»: cela concerne les jeunes peuplements -H < 3 mètres- faisant actuellement partie des types de peuplements FCHE5 et CCHE5. Le montant des travaux s'élève à 25 600 € pour 41,08 ha parcourus, soit **1700 €/an**.

⇒ Les travaux dans les parcelles en amélioration : cela concerne les jeunes peuplements - 3 m <H < 12 mètres - issus des régénérations acquises de l'aménagement passé:

- déjà intégrés dans les types de peuplements FCHEE et FAFPE et classés dans « **AJPE** ». Le montant des travaux s'élève à 200 900 € pour 275,09 ha parcourus, soit **13400€/an**.

- dans les types de peuplements FCHES et FAFPS, classés dans « **AJPS** » classe 3 pour l'instant, et qui passeront en classe 4 – amélioration - au cours de cet aménagement. Le montant des travaux s'élève à 89 700 € pour 205,94 ha parcourus, soit **6 000€/an**.

Le récapitulatif du montant annuel moyen des travaux sylvicoles est le suivant :

régénération	fonctionnement	investissement	total
AJPS	0	10 400	
R0	0	4 800	
R1	0	9 900	
R2	0	4 700	
R3	0	1 700	
sstotal régé	0	31 500	31 500
amélioration	fonctionnement	investissement	
AJPE	13400	0	
AJPSAmélio	6000	0	
sstotal amélio	19400	0	19 400

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Travaux sylvicoles</i>	19 400	31 500

2.3.3.2 Travaux d'équipement

L'entretien et la réfection de la voirie sont impératifs. L'exploitation forestière dans de bonnes conditions en dépend. Les coûts d'exploitation des bois en sont diminués et les produits valorisés au mieux.

Les travaux neufs prévus sont dans l'ordre de priorité :

- Sur 2008 ou 2009, un empierrement de l'allée de Pezay sur 150 ml, et une place de retournement ou dépôt (coût total estimé de 16 500 €).
 - Sur 2011 ou 2012, l'empierrement du prolongement de l'allée de la Boissière sur 220 ml et une place de retournement ou dépôt (coût total estimé de 30 000 €).
- Soit un coût total de 46 500 € ou 3 100 €/an.

Les travaux d'entretien prévus sont :

- La réfection de la route revêtue de Beauregard sur 900 ml (13 500 € soit 900 €/an),
- L'entretien des routes (ouvertes et fermées) par rechargement ponctuel, curage des fossés, fauchage des accotements et élagage des bordures, à hauteur de 17 000 €/an.

La durée de vie des routes ouvertes peut être estimée à 10 ans et celles des routes fermées à 20 ans.

Les coûts moyens de l'entretien des routes ouvertes ou fermées non revêtues sont donc de l'ordre de 18 000 €/an.

La participation des collectivités pour les routes qui servent de transit doit être recherchée.

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Travaux d'infrastructures</i>	17 900	3 100

2.4 – ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les mesures sont d'ordre général et s'appliquent à l'ensemble de la forêt. On distingue les mesures de la gestion « courante » et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

Ces mesures sont précisées dans :

- la nouvelle instruction nationale sur la biodiversité,
- le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique et le guide des pins de plaine en cours d'édition,
- les fiches biodiversité de la région Centre, en cours d'actualisation.

Au titre des mesures spécifiques, on citera en particulier:

- la création d'un îlot de sénescence de 3,86 ha dans la parcelle 103B.
- la création d'un îlot de vieillissement de 10,15 ha dans la parcelle 156B.
- les règles de gestion propre à la RBD.

2.4.1- GESTION DES MILIEUX ASSOCIES

- gestion respectueuse des dépendances vertes
 - Par le choix des dates de fauche (accotements et talus) pour favoriser la richesse floristique et faunistique des bords de route.
 - Le repérage des zones particulièrement intéressantes.
 - Le choix des matériaux de remblai pour la restauration des routes.

La surface des bas côtés des routes, chemins et carrefours herbeux est en effet importante sur ce massif.

Des mesures ont été prises pour étaler le fauchage des dépendances vertes dans le but de préserver la biodiversité.

Il convient d'éviter par ailleurs la réduction de la banquette au moment du profilage des routes et le passage de la lame sur les bas côtés enherbés. Dans le même esprit, on évitera de gyrobroyer les flancs de talus de manière trop systématique.

- milieux humides

L'évolution naturelle des mares et milieux humides tend vers une fermeture et un comblement des milieux.

Une restauration des mares se fait systématiquement lors des travaux de régénération à l'échelle de la forêt. Sur l'aménagement passé une vingtaine de mares ont été restaurées pour un coût global d'environ 6 700 €.

En fonction des moyens disponibles, il est nécessaire de poursuivre ces restaurations, de préférence en automne, afin d'avoir un réseau de mares à toutes les étapes d'évolution de ces milieux : cela favorise le développement d'un maximum d'espèces végétales et animales. Les mares situées dans les parcelles en régénération seront restaurées au fur et à mesure de l'ouverture des parcelles. Le montant estimatif de ces restaurations est de l'ordre de **350 €/an**. Les zones tourbeuses et les zones de suintement seront scrupuleusement conservées.

Ces interventions se feront en concertation avec les naturalistes et les scientifiques locaux.

- mesures en faveur de l'avifaune

La protection des aires de rapaces passe par le choix des périodes pendant lesquelles s'effectueront l'exploitation et les travaux, afin de ne pas déranger les oiseaux durant leur nidification.

Le cahier des charges des ventes de bois rappelle également les mesures essentielles en faveur de la biodiversité.

Un conseiller « biodiversité » a été mis en place au niveau de l'Unité territoriale du Blaisois.

Un assistant de développement a pour mission d'assurer pour le compte de l'ONF l'expertise ornithologie/gestion forestière vis à vis des partenaires naturalistes et de la DIREN.

Le suivi des éléments naturels remarquables est enfin assuré au niveau du sommier de la forêt par parcelle ou sous parcelle.

2.4.2- PLAN DE GESTION DE LA RBD DU COTEAU (2^{ème} série) :

L'objectif de cette Réserve Biologique Dirigée est la sauvegarde de la station à Pivoine mâle (*Paeonia mascula*). La gestion sera orientée vers cet objectif.

Eléments à prendre en compte :

- Auto écologie de l'espèce

La Pivoine mâle est une espèce qui affectionne tout particulièrement les sous-bois ou les lisières forestières. Elle a besoin de lumière mais craint l'exposition directe au soleil durant la journée. On la trouve sur des pentes légères en bordure de plateau.

- Description du site :

Les pieds de Pivoine sont localisés sur le rebord d'un plateau, essentiellement autour d'une trouée naturelle. La trouée centrale autour de la station à Pivoine mâle constitue le noyau dur de la RBD. Les sous parcelles 1B, 2B, 3D et 4F composent la zone tampon.

- Menaces pesant sur l'habitat :

- Concurrence des espèces invasives,
- Fermeture du milieu,
- Fréquentation sauvage par des véhicules motorisés type « Quads » dans la RBD.

Cette pression s'exerce pour l'instant uniquement en dehors du noyau dur, difficilement fréquentable du fait de sa topographie et des arbres couchés au sol.

- Opérations de gestion réalisées les dernières années :

- Dégagement en 2007 des espèces invasives notamment la clématite et ronce.

Décisions de gestion :

Il n'y a volontairement pas de cartographie précise du noyau dur dans ce document pour des raisons de préservation de l'espèce.

Le noyau dur de la RBD (centré autour du site à Pivoine)

- gestion en futaie irrégulière, en veillant à :
 - maintenir une lisière tout autour de la trouée,
 - créer d'autres petites trouées à proximité susceptibles de favoriser l'extension du site à Pivoine et la multiplication du nombre de pieds,
 - privilégier une exploitation des bois en régie pour s'assurer de la préservation de la station à Pivoine,
- programmer une élimination régulière des espèces concurrentes : clématite et ronce,
- continuer le suivi des pieds de Pivoine : nombre et localisation, suivi annuel au moment de la floraison. L'objectif est en effet de poursuivre l'acquisition des connaissances sur l'auto écologie de l'espèce.
- maintenir visible dans le temps la matérialisation à la peinture du noyau dur.

La zone tampon

L'ensemble des parcelles qui constituent la zone tampon, est traité en futaie régulière, et intégré dans le groupe d'amélioration. Deux passages sont programmés en 2011 et 2021- voir § 2.3.3.

On veillera, plus particulièrement sur ce site au maintien des arbres intéressants pour la biodiversité.

Coûts estimatifs

Compte tenu de la très faible superficie du noyau dur, les dépenses inhérentes à la gestion courante de ce site ne sont pas individualisées.

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Actions en faveur de la biodiversité</i>	350	pm

2.5 – ACTIONS EN FAVEUR DES FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.1 – L'ACCUEIL DU PUBLIC

On constate

- une valorisation insuffisante du potentiel "accueil du public" de cette forêt d'une part,
- une multiplication des projets en cours d'étude (pédestres, équestres et VTT) d'autre part (notamment dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et du Plan Départemental de Tourisme Equestre),

Le préalable à l'action est donc d'engager une **réflexion complémentaire concertée** entre tous les acteurs concernés, collectivités et associations, sur l'avenir de l'accueil du public dans cette forêt. L'objectif est d'aboutir à un **plan global d'aménagement**, « phasé » dans le temps dont les coûts seront chiffrés tant en investissement qu'en fonctionnement.

Comme point d'entrée de la réflexion, les orientations pourront être les suivantes :

- insérer la problématique de l'accueil du public dans cette forêt dans une **démarche de territoire** : prise en compte de sa situation particulière de proximité avec l'agglomération blaisoise notamment, en termes d'accès, de cheminements, de liaison visuelle (points de vision depuis la forêt sur le site historique de Blois), d'acteurs et de partenariats.
- appuyer ce plan global d'aménagement sur un **zonage de la forêt** au regard de l'intensité de la fréquentation que l'on souhaite induire dans ses différents cantons et programmer les aménagements et équipements en conséquence.
- **raisonner davantage en terme qualitatif que quantitatif**. L'objectif n'est pas nécessairement d'augmenter la fréquentation mais d'en **améliorer les conditions d'accueil**. A titre d'exemples, le mobilier doit être propre, sûr et bien entretenu, la signalisation homogène sur un même site comme sur l'ensemble des aires, les travaux de propreté réalisés à intervalles réguliers, de même que l'exploitation des arbres dangereux, les cheminements bien conçus pour permettre une bonne coexistence entre piétons, cavaliers et « vttistes »...
- renforcer le rôle de la forêt de Russy comme **terrain d'éducation des scolaires à l'environnement**, sur les thèmes de la gestion des milieux naturels et forestiers.
- accorder une attention particulière aux conditions d'accueil des **personnes handicapées**: la forêt de Russy peut constituer un modèle en la matière.
- s'appuyer sur une **participation des collectivités locales de proximité** (Blois et son agglomération, Conseil Général du Loir-et-Cher) pour le financement des études et travaux d'investissement et de fonctionnement rendus nécessaires par ce plan.

L'ONF poursuit sa participation sur fonds propres à hauteur des financements mis en œuvre ces dernières années (**12 000 € environ/an**). Au titre du présent aménagement, ne sont prises en compte que les mesures conservatoires et quelques orientations permettant de soutenir la future réflexion.

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Actions en faveur de l'accueil du public</i>	8 000 €	4 000 €

2.5.2. – LE PAYSAGE

Le paysage a été pris en compte dans la **constitution du groupe de régénération**. Il a notamment conduit :

- à différer la régénération des parcelles 14A, 15A, 44A, 88A, 90A et 102A, toutes situées dans des cantons très exposés visuellement ou déjà fortement régénérés,
- à retenir la parcelle 36A, située à contrario dans un canton qui arrivera à maturité d'ici 20 à 60 ans,
- à étaler dans le temps l'ouverture des parcelles à régénérer sur 3 périodes quinquennales.

Il doit bien entendu être également pris en compte dans le plan global de valorisation de l'accueil du public (cf supra).

2.5.3– L'EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE ET LA CHASSE

La population de cervidés, petits et grands, doit impérativement se maintenir dans l'état actuel : densité du chevreuil de l'ordre de 10 animaux aux 100 ha, celle du cerf de l'ordre de 0,3 animaux aux 100 ha.

La population de sangliers est par contre actuellement trop importante. Les prélèvements ont été de l'ordre de 60 animaux ces dernières saisons. Ils doivent être augmentés afin de limiter les dégâts sur les cultures voisines.

Coût estimatif annuel	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Actions en faveur de la chasse</i>	2 000 €	pm

2.5.4. – LES RICHESSES CULTURELLES

Le passage d'engins lourds sur les enceintes, et dans les 10 m autour de ceux-ci, est à proscrire.

En cas de chablis sur un site archéologique, il convient de séparer la bille de la souche et de laisser cette dernière reprendre sa place d'origine.

Selon la nature et la surface des travaux (affouillements, terrassements pour bassins, pistes forestières...) ces derniers peuvent être soumis aux dispositions relatives à l'archéologie préventive (loi du 17 janvier et ses décrets d'application).

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour la Direction territoriale Centre Ouest :

- Mme Véronique BERTIN, Chargée de développement environnement

Pour l'Agence interdépartementale Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher :

- Mme Marie-Laure MICHEL, Responsable environnement - accueil du public

Pour l'Unité Territoriale du Blaisois :

- M. Philippe GUETTARD, Responsable de l'unité territoriale
- MM. Michel PANARD, Christian SAUBESTY et Mme Aurélie FERTE, Agents patrimoniaux

Pour le Service Aménagement Ligérien :

- Mlle Michèle MORINEAU, Responsable du SIG
- MM. Jérôme VENAILLE et Pascal MAILLET, agents techniques de réalisation

Mise en page : Mmes Caroline KABOUD, Isabelle GAUTIER et Marie-Jo VINCENT

Etudié et rédigé,
à Boigny sur Bionne le 20 octobre 2008 par :

M. Dominique BOUTHIER
Directeur Territorial Centre- Ouest
M. Gérard DUPUY
Technicien spécialisé

Et à Tours le 3 novembre 2008 par :

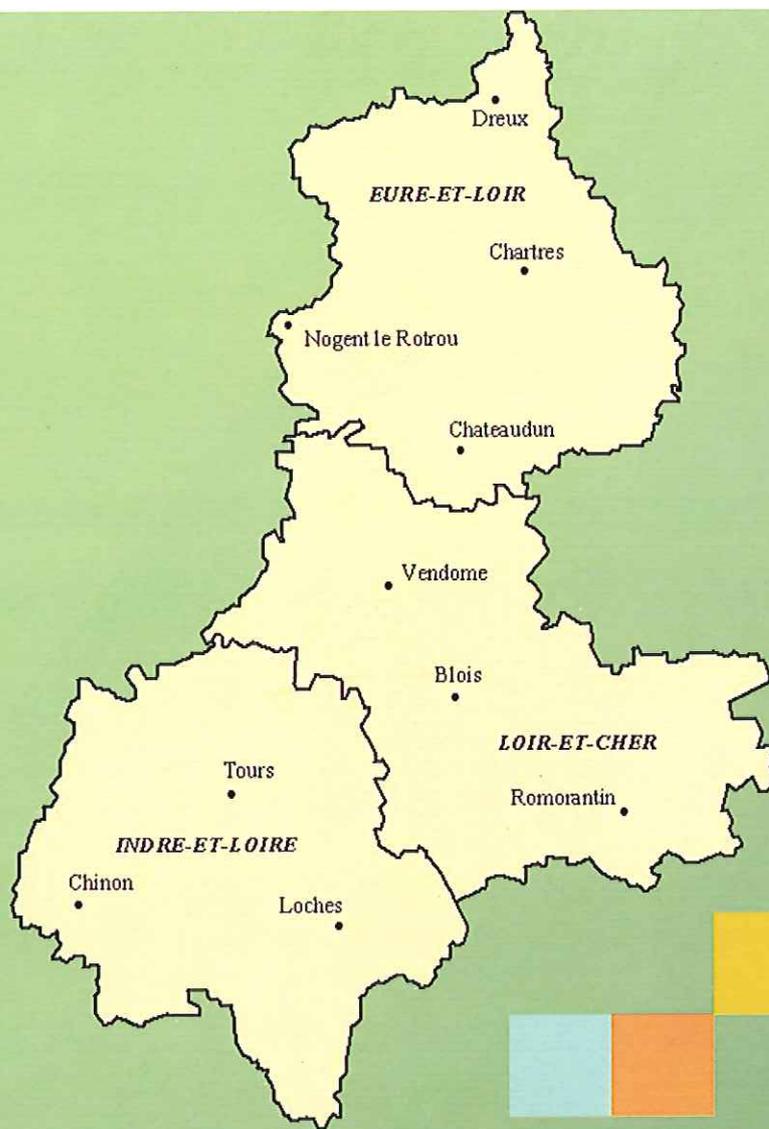
M. Michel THOBY
Responsable du Service
Aménagement Ligérien

présenté à Boigny sur Bionne, le 28 novembre 2008

Par

M. Pascal JARRET
Directeur Forêt
Responsable aménagement
du Territoire Centre - Ouest

✂



Direction Territoriale Centre-Ouest

**Agence Interdépartementale Blois
UT du Blaisois**

Département de Loir et Cher



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001